



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

RAPPORT PAYS 2024

BÉNIN

Impulser la transformation du Bénin
par la réforme de l'architecture financière mondiale





AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

RAPPORT PAYS 2024

BÉNIN

**Impulser la transformation du Bénin
par la réforme de l'architecture financière mondiale**



© 2024 Banque africaine de développement

Groupe de la Banque africaine de développement
Avenue Joseph Anoma
01 BP 1387 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
www.afdb.org

Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles de la Banque africaine de développement, de son Conseil d'administration ou des pays qu'il représente. Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer ce matériau pour votre propre usage, et inclure les extraits de cette publication dans vos propres documents, présentations, blogs, sites web et matériaux pédagogiques, pour autant que la Banque africaine de développement soit mentionnée comme étant la source et le titulaire du droit d'auteur.

REMERCIEMENTS

Le Rapport pays 2024 sur le Bénin a été préparé au sein du Complexe du Chef Economiste et Vice-présidence chargé de la gouvernance économique et de la gestion des connaissances, sous la direction et la supervision générale du Professeur Kevin C. Urama, Economiste en Chef et Vice-président, avec le soutien d'Amadou Boly et d'Amah Marie-Aude Koffi.

La préparation de ce Rapport a été dirigée par Désiré Vencatachellum, Directeur principal, Département des économies-pays (ECCE), avec Marcellin Ndong Ntah en tant que responsable de la gestion du projet, le soutien informatique d'Abir Bdioui, et le soutien administratif de Tricia Effe Baidoo. Le Rapport du pays 2024 du Bénin a été rédigé par Tankien Dayo, Économiste-pays principal pour le Bénin, sous la supervision de Guy Blaise Nkamleu, Lead Economist pour l'Afrique de.

L'équipe remercie : (i) l'Equipe-pays du Pays du Bénin, dirigée par Lamine Barrow, Directeur général, Région Afrique de Ouest ; Joseph Ribeiro, Directeur général adjoint, Région Afrique de Ouest; et Robert Masumbuko, Responsable pays du Bureau pays du Bénin ; (ii) le Département des politiques macroéconomiques, des prévisions et de la recherche (ECMR), dirigé par Abdoulaye Coulibaly, Responsable-direction ; (iii) le Département des pays en transition dirigé par Yero Baldeh, Directeur, (iv) le Centre africain de gestion et d'investissement en ressources naturelles, dirigé par Désiré Vencatachellum, Responsable-direction ; et (v) la Division des politiques macroéconomiques et de la soutenabilité de la dette, dirigé par Anthony Simpasa, Chef de division ; pour leurs contributions.

Les données figurant dans ce Rapport ont été compilées par le Département des statistiques, dirigé par Babatunde Samson Omotosho, Directeur, avec une contribution significative de Louis Kouakou (Chef de la division des Statistiques économiques et sociales, Département des statistiques), Ben Paul Mungyereza (Chef de la division du Renforcement des capacités statistiques, Département des statistiques), Anouar Chaouch (Statisticien supérieur de la Division 1 du Département des statistiques) et Momar Kouta (Chargé supérieur des systèmes d'information statistique, de la Division 1 du Département des Statistiques).

Les commentaires formulés dans le cadre de l'examen par les pairs ont été reçus de Ibrahim Sawadogo, Économiste pays pour la Mauritanie, au Département des économies pays (ECCE), et Orieta Covi, Économiste de recherche, au Département des politiques macroéconomiques, des prévisions et de la recherche (ECMR). Le Professeur Sylvain Eloi Dessy, Département d'économie, Université Laval - Canada, a contribué, à titre d'évaluateurs externes.

La couverture du rapport s'inspire d'une maquette générale réalisée par Laetitia yattien-amiguet et Justin Kabasele du service des relations extérieures et de la communication de la Banque. La révision a été effectuée par le Département des Services Linguistiques de la Banque (TCLS), et la mise en page par Yasso Création (Tunisie).

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	3
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	8
INTRODUCTION	9
CHAPITRE I : PERFORMANCE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DU BÉNIN	11
1.1 Dynamique récente de la croissance	12
1.2 Autres évolutions macroéconomiques et sociales récentes	12
1.2.1 Politique monétaire, inflation et taux de change	12
1.2.2 Politique budgétaire et dette publique	12
1.2.3 Position extérieure et flux financiers extérieurs	13
1.2.4 Évolutions sociales	14
1.3 Perspectives macroéconomiques et risques	15
1.3.1 Perspectives	15
1.3.2 Risques	15
1.4 Options stratégiques pour une croissance forte et résiliente et pour favoriser la transformation économique	15
CHAPITRE 2: BILAN DES PROGRÈS DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DU BÉNIN	17
2.1 Bilan des performances économiques et de la transformation du Bénin	18
2.2 Transformation structurelle du pays : facteurs déterminants, goulots d'étranglement et opportunités	19
2.3 Financement pour accélérer la transformation structurelle au Bénin : ressources requises et engagements du pays en matière de changement structurel	26
2.4 Conclusion et recommandations de politiques publiques	28
CHAPITRE 3: FINANCEMENT DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE AU BÉNIN : LA NÉCESSITÉ DE RÉFORMER DE L'ARCHITECTURE FINANCIÈRE MONDIALE	31
3.1 Introduction	32
3.2 Position du Bénin sur la nécessité de réformer l'architecture financière mondiale	32
3.3 Mobiliser des ressources supplémentaires pour la transformation structurelle du Bénin	33
3.4 Faire face à la dette	34
3.5 Financer l'action climatique	36
3.6 Conclusion et recommandations de politiques publiques	37
RÉFÉRENCES	39

LISTE DES ENCADRÉS

- Encadré 1** Impact du resserrement des conditions financières internationales (canaux de transmission)
- Encadré 2** Expérience de la Zone économique spéciale de Glo-Djibé au Bénin
- Encadré 3** Garantie partielle de crédit (GPC) du Fond africain de développement (FAD) pour la mobilisation des financements à allouer aux Objectifs de développement durable (ODD) du Bénin

LISTE DES FIGURES

- Figure 1** Taux de croissance du PIB du Bénin par rapport à d'autres pays
- Figure 2** Taux de croissance du PIB par habitant du Bénin par rapport à d'autres pays
- Figure 3** Emploi agricole, valeur ajoutée et productivité relative du travail par étapes de transformation structurelle en Afrique
- Figure 4** Croissance globale de la productivité du travail : contribution interne et changement structurel, groupes de revenus, 1991-2019
- Figure 5** Répartition sectorielle des exportations de services du Bénin, 2005 et 2021
- Figure 6** Estimation des besoins annuels de financement et du déficit de financement pour accélérer la transformation structurelle en Afrique d'ici à 2030 et 2063

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1** Indicateurs macroéconomiques et sociaux

ANNEXE

- Annexe 1** Principaux moteurs de la transformation structurelle (Tableau de régression)

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACRA	Agence africaine de notation de crédit
AGC	Augmentation générale du capital
ANDF	Agence nationale du domaine et du foncier
APD	Aide publique au développement
APIEX	Agence de promotion des investissements et des exportations
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BMD	Banques multilatérales de développement
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
CAGD	Direction Générale de la Caisse Autonome de Gestion de la Dette
CDCB	Caisse de dépôts et de consignations du Bénin
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CFA F	Franc de la Communauté financière africaine
COP27	Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2022 ou Conférence des parties à la CCNUCC de 2022
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
CVD	Cadre de viabilité de la dette
DGB	Direction générale du budget
DGD	Direction générale des douanes
DGI	Direction générale des impôts
DTS	Droits de tirages spéciaux
FMI	Fonds monétaire international
FNEC	Fonds national pour l'environnement et le climat
GDIZ	Zone économique spéciale de Glo-Djigbé
GPC	Garantie partielle de crédit
IDE	Investissement direct étranger
INSTAD	Institut national de la statistique et de la démographie
MPME	Micros, petites et moyennes entreprises
ODD	Objectifs de développement durable
OIT	Organisation internationale du travail

PAC	Port autonome de Cotonou
PAG	Plan d'action du gouvernement
PEA	Perspectives économiques en Afrique
PIB	Produit intérieur brut
PND	Plan national de développement
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UC	Unité de compte
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
USD	Dollar des États-Unis d'Amérique
ZES	Zones économiques spéciales
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine

RÉSUMÉ ANALYTIQUES

Les perspectives économiques du Bénin sont favorables à une croissance forte. Les performances économiques du pays continuent d'être solides, avec 6,4% en 2023, et la croissance du PIB réel devrait atteindre 6,5% en 2024, puis 6,2% en 2025. Dans l'hypothèse de bonnes campagnes agricoles, l'inflation qui avait atteint 2,7% en 2023, devrait rester en dessous de 3% à court terme. Le déficit budgétaire qui était de 4,3% en 2023, devrait diminuer pour tendre vers 3% d'ici à 2025, mais des incertitudes demeurent du fait des contextes régional et international perturbés, et des effets des chocs climatiques récurrents.

Les principaux risques qui pourraient affecter à la baisse les perspectives sont une probable baisse des échanges avec le Nigeria en raison du ralentissement de son activité économique, les effets néfastes du changement climatique, la détérioration de la situation sécuritaire au Nord, et l'incertitude liée à la sortie de la CEDEAO du Burkina Faso, du Niger et du Mali. Pour relever les défis macroéconomiques, les pouvoirs publics devraient : i) accélérer les efforts de transformation structurelle ; ii) redoubler d'efforts pour une mobilisation accrue des recettes fiscales pour financer la transformation structurelle ; et iii) poursuivre les efforts d'assainissement budgétaire pour tendre vers l'équilibre budgétaire à l'horizon 2025, afin de continuer à réduire le fardeau de la dette publique.

Au cours des quatre dernières décennies, le Bénin s'est transformé grâce à des services à faible valeur ajoutée. L'économie béninoise a fait preuve d'une résilience remarquable face aux multiples chocs, avec une augmentation régulière du produit intérieur brut (PIB) réel de 4,8% par an en moyenne, au cours des quatre décennies précédant la période de la Covid-19. Le rythme d'accroissement du PIB réel par habitant a pris son envol (plus de 3,5% après 2021, contre 1,8% la décennie d'avant Covid-19), laissant présager une période de boom dans l'histoire économique du Bénin.

Le Bénin se transforme lentement sans un niveau d'industrialisation poussé, avec une réaffectation de la main d'œuvre de l'agriculture vers des services à faible productivité (service des personnels de sécurité, de ménage, vente au détail, taxi-moto), pour l'essentiel. En plus de promouvoir l'industrie manufacturière pour stimuler le développement, il est important de mettre aussi l'accent sur les politiques visant à stimuler la productivité dans les secteurs de l'agriculture et des services, pour absorber un large vivier de main-d'œuvre et pour stimuler la croissance future des emplois. Pour accélérer sa transformation structurelle, le Bénin devra combler un déficit de financement annuel d'environ 1,87 milliards d'USD d'ici à 2030. La mobilisation des ressources intérieures s'avère indispensables pour donner une impulsion aux moteurs de la transformation structurelle.

La réforme de l'architecture financière internationale est importante pour faciliter l'accès aux capitaux internationaux dont le Bénin a besoin pour accélérer sa transformation structurelle. Le Bénin a déployé des efforts considérables au cours des dernières années, pour accéder aux marchés des capitaux internationaux. Cependant, le coût des emprunts souverains du Bénin est élevé. Les euro-obligations souveraines ont été émises avec des rendements de 7,96 en USD (6,39% en Euro) en 2024. La réforme des agences de notation de crédit pourrait aider à réduire le coût du service de la dette, par l'amélioration de la notation financière du pays. De même la révision du cadre actuel de viabilité de la dette du FMI et de la Banque Mondiale, pour intégrer le PIB vert, est également important pour une bonne évaluation du risque de soutenabilité de la dette.

Les autres recommandations stratégiques, sont entre autres : i) évaluer correctement le capital naturel du pays, et le prendre en considération dans les comptes nationaux du pays, ii) mener un plaidoyer dans le cadre de la réforme de l'architecture financière internationale, pour la mise en place d'un mécanisme de garantie de refinancement de dette arrivant à échéance, iii) mettre en place un conseil budgétaire national et adopter des règles budgétaires relatives à la dette, et iv) réaliser une étude pour l'approfondissement de la fiscalité verte au Bénin, afin d'améliorer la mobilisation des recettes, tout en créant un cadre incitatif pour la croissance verte et attirer les investissements verts du secteur privé.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le présent rapport pays 2024 pour le Bénin est consacré au thème « Impulser la transformation structurelle du Bénin par la réforme de l'architecture financière mondiale ». Le rapport vise à reproduire une analyse détaillée, à l'échelle du pays, des résultats et recommandations du rapport principal des Perspectives économiques en Afrique (PEA) en 2024 du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD).

Le rapport comprend, trois chapitres. Le premier chapitre traite des performances et des perspectives macroéconomiques récentes du Bénin. Le deuxième examine les progrès de la transformation structurelle au Bénin. Enfin, la troisième porte sur le financement de la transformation structurelle au Bénin et la nécessité de la réforme de l'architecture financière internationale.

PERFORMANCE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DU BÉNIN

MESSAGES CLÉS

- Les performances économiques du Bénin continuent d'être solides, avec 6,4% en 2023, et la croissance du PIB réel devrait atteindre 6,5% en 2024, puis 6,2% en 2025, sous l'impulsion de la production manufacturière et l'accélération des chantiers d'infrastructures publiques (extension du Port autonome de Cotonou, routes, énergie et eau et assainissement).
- Avec les mesures d'assainissement budgétaire engagées par les pouvoirs publics, le déficit budgétaire, qui était de 4,3% en 2023, devrait diminuer pour tendre vers 3% d'ici à 2025, mais les incertitudes demeurent du fait des contextes régional et international perturbés et des effets des chocs climatiques récurrents.
- Face aux effets persistants des chocs multiples et pour financer les infrastructures, le pays a eu recours à l'endettement. L'encours de la dette publique est ainsi passé de 41,2% du PIB en 2019, à 54,5% en 2023, mais devrait baisser à 53,9% en 2024, grâce aux politiques proactives de gestion de la dette mises en œuvre au cours des dernières années. L'agence de notation Standard & Poor's a même rehaussé, en avril 2024, la notation de crédit du Bénin de (B+) à (BB-) avec perspective stable.
- Les principaux risques qui pourraient affecter à la baisse les perspectives sont le ralentissement des échanges avec le Nigeria, les effets néfastes du changement climatique, la détérioration de la situation sécuritaire au Nord, et l'incertitude liée à la sortie de la CEDEAO du Burkina Faso, du Niger et du Mali.
- Les principales recommandations stratégiques pour relever les défis macroéconomiques du Bénin sont entre autres : i) accélérer les efforts de transformation structurelle initiée à travers la Zone industrielle de Glo-Djigbé (GDIZ) avec pour objectif de remonter la chaîne de valeurs ajoutées des produits agricoles ; ii) redoubler d'efforts pour une mobilisation accrue des recettes fiscales pour financer la transformation structurelle ; et iii) poursuivre les efforts d'assainissement budgétaire pour tendre vers l'équilibre budgétaire à l'horizon 2025, afin de réduire le fardeau de la dette publique.

Introduction

Les performances économiques récentes du Bénin ont été favorables à une croissance forte. Ce premier chapitre vise à passer en revue la dynamique de la croissance économique du Bénin et les autres évolutions macroéconomiques et sociales récentes, ainsi qu'à aborder les perspectives et les risques. Ce chapitre débouche sur une proposition d'options de politiques publiques pour stimuler une croissance économique forte et résiliente, et pour favoriser une transformation économique durable.

1.1 Dynamique récente de la croissance

Les performances économiques du Bénin continuent d'être solides, après une forte reprise en 2021, et malgré la persistance des effets des chocs multiples, notamment les effets du changement climatique et la crise sécuritaire au Sahel, qui ont des répercussions sur le pays (fermeture de la frontière avec le Niger et insécurité dans la partie nord du pays). En effet, l'économie béninoise a poursuivi son dynamisme de croissance forte et soutenue de 6,4% en 2023, après une performance de 6,3% en 2022. La croissance du PIB par habitant a atteint 3,7% en 2023, contre 3,6% en 2022. La résilience économique du pays s'est surtout traduite par un bond du secteur secondaire de 7,3%, après une progression de 7,9% en 2022, grâce aux industries de fabrication de boissons, à la production et la distribution d'électricité et de gaz, et aux industries manufacturières. Les services ont également progressé de 6,6% en 2023, contre 6,0% en 2022, grâce au dynamisme des télécommunications et des activités financières, tandis que la progression de l'agriculture de 5,1% en 2023, contre 4,8% en 2022, a été impulsée par le sous-secteur de l'élevage. Du côté de la demande, l'investissement public et privé, le principal moteur de la croissance, a enregistré une forte progression de 16%, tandis que la consommation privée, qui a fléchi légèrement à 4% en 2023, contre 5% en 2022, a pâti de l'augmentation générale des prix, après l'envolée du prix du carburant de contrebande en provenance du Nigeria.

1.2 Autres évolutions macroéconomiques et sociales récentes

1.2.1 Politique monétaire, inflation et taux de change

Le taux d'inflation a doublé, passant de 1,4% en 2022 à 2,7% en 2023. Cette augmentation reflète les mouvements haussiers observés sur les prix de transport, à la suite de l'envolée du prix du carburant de contrebande (essence « kpayo »). En effet, au cours de l'année 2023, le prix de ce carburant est passé de 350 / 450 FCFA le litre à un prix, selon les localités, de 700 / 800 F CFA, soit une hausse de près de 100%. La hausse du taux d'inflation a toutefois été contenue en dessous de la norme de convergence de 3% maximum pour les pays de l'UEMOA, grâce au resserrement des politiques monétaires de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). En raison du durcissement des politiques monétaires au niveau mondial, provoqué par la hausse rapide de l'inflation et des taux d'intérêt, la BCEAO avait procédé, à partir de juillet 2022, à un rehaussement progressif de ses principaux taux directeurs. Le dernier relèvement de 25 points de base de ses principaux taux directeurs, intervenu le 16 décembre 2023, a fait porter le principal taux directeur à 3,5%. Le secteur financier a poursuivi son essor, avec une hausse du crédit au secteur privé de 17% en 2023, après 21,4% d'augmentation en fin 2022.

1.2.2 Politique budgétaire et dette publique

Face aux effets persistants des chocs multiples et pour financer les infrastructures, le gouvernement a maintenu des dépenses publiques élevées à 19,2% en 2023, légèrement en dessous du niveau de 19,8% du PIB en 2022. Les recettes fiscales quant à elles ont progressé légèrement, passant de 12,2% du PIB en 2022 à 12,9% en 2023, grâce aux réformes mises en œuvre en termes d'amélioration des solutions numériques des systèmes d'administration et de collecte des impôts, ainsi qu'à la mise en œuvre de mesures de rationalisation des dépenses fiscales. Grâce à ces efforts, le solde primaire a été positif en 2023 (+1% du PIB).

Les performances économiques du Bénin continue d'être robuste, 6,4% en 2023, puis 6,5% en 2024 6,2% en 2025

Quoiqu'en légère baisse par rapport à 2022, le déficit budgétaire est resté élevé, soit 4,3% du PIB, et a été financé par la dette publique (emprunts extérieurs et émissions de titres publics). L'encours de la dette publique est passé de 41,2% du PIB en 2019, à 54,3% en 2023. La dette publique, en 2023, était dominée à 67,5% par la dette extérieure, contre 2,5% pour la dette intérieure. La dette multilatérale constituait la principale composante de la dette extérieure (52,6%), suivie des Euro-obligations (25%), et le reste (22,4%) était constitué de dettes bilatérale et commerciale. Quant à la dette intérieure libellée en FCFA, elle était dominée à 84,5% par les bons et obligations du Trésor émis sur le marché financier de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA), suivi des financements de la BOAD (9,0%), et des emprunts auprès des banques locales (6,5%). Les Euro-obligations représentaient 16,9% de la dette publique en 2023. Le risque de surendettement était globalement modéré, avec toutefois une marge de manœuvre limitée pour absorber les chocs, selon l'analyse de la viabilité de la dette de mai 2024 du Fonds monétaire international (FMI). L'agence de notation Standard & Poor's a aussi rehaussé, en avril 2024, la notation de crédit du Bénin de (B+) à (BB-) avec perspective stable.

1.2.3 Position extérieure et flux financiers extérieurs

Le déficit courant a baissé à 4,9% du PIB en 2023,

contre 6,2% en 2022, du fait de la baisse en valeur des importations sur le marché international. Le déficit commercial s'est maintenu à 6% du PIB en 2023, en raison du fléchissement des activités de réexportation (riz et huiles végétales, friperies et véhicules d'occasion), affectées par la fermeture de la frontière avec le Niger, ainsi que par la baisse des exportations de coton, après la mauvaise campagne agricole 2022/2023. L'augmentation des coûts d'emprunt sur les marchés internationaux affecte directement le Bénin qui a accès aux marchés des capitaux depuis 2019 (Cf. encadré 1). Avec la poursuite des réformes économiques et financières, le pays a pu faire face à certains risques de vulnérabilités externes, découlant de la remontée des taux d'intérêts pour les pays émergents et africains et la volatilité des prix des matières premières, qui ont eu un impact négatif sur le niveau des réserves brutes de l'UEMOA. Ces réserves brutes ne couvraient que 3,3 mois d'importations en 2023, contre 4,1 mois en 2022. Le déficit courant a été financé grâce aux flux de capitaux étrangers (prêts et investissements directs étrangers). Les flux d'investissements directs étrangers (IDE) qui avaient augmenté en 2022 de 22% par rapport à l'année précédente, pour atteindre 205,2 milliards de FCFA, devraient se stabiliser en 2023. Ces flux d'IDE constituent une source importante de financement du déficit courant.

Tableau 1- Indicateurs macroéconomiques et sociaux

	2019	2020	2021	2022	2023(e)	2024(p)	2025(p)
Taux de croissance du PIB	6,9	3,8	7,2	6,3	6,4	6,5	6,2
Inflation	-0,9	3,0	1,7	1,4	2,7	2,2	2,4
Solde budgétaire (dons compris) (% PIB)	-0,5	-4,7	-5,7	-5,5	-4,3	-3,8	-3,3
Solde primaire (% PIB)	1,1	-2,8	-3,7	-3,7	-2,6	-2,3	-1,9
Solde du compte courant (% PIB)	-4,0	-1,7	-4,1	-6,2	-4,9	-4,4	-4,2
Population totale (millions)	12,3	12,6	13,0	13,4	13,7		
Espérance de vie à la naissance (ans)	60,5	60,1	59,8	60,0	60,4		

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prédictions (p) - Département des Statistiques de la BAD, Avril 2024

1.2.4 Évolutions sociales

Depuis 2021, le taux de croissance du PIB réel par habitant du Bénin s'est maintenu sur une tendance supérieure à 3,5%. Cependant, ce niveau de performance reste encore insuffisant pour insuffler une transformation rapide sur le plan social. Le taux de sous-emploi visible était estimé à 35,9% au niveau national, avec une prédominance à 96,2% d'emplois informels dans les secteurs non agricoles en 2019. Toutefois, selon l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSTAD), la pauvreté a légèrement diminué, touchant 36,2% de la population en 2022, contre 38,5% en 2019. De même, on note une baisse des inégalités dans le pays, avec un indice de Gini passant de 34,7 en 2019 à 32,6 en

2022, selon la Banque Mondiale. Cette inflexion générale résulte des efforts d'investissement des dernières années pour progresser vers l'atteinte des objectifs de développement durable. Les pouvoirs publics devraient poursuivre cet élan par le renforcement des programmes en faveur de l'inclusion sociale des populations vulnérables, à combiner avec des investissements structurants dans les secteurs moteurs de la transformation structurelle tels que l'éducation de qualité, l'énergie, les infrastructures de transport, et la productivité (TIC et recherche-développement), et en ciblant particulièrement les départements de l'Atacora, du Borgou, de la Donga et de l'Alibori au Nord du pays, qui enregistraient encore des taux élevés de pauvreté monétaire, oscillant entre 44,7% et 53,1% de la population en 2022.

Encadré 1 : Impact du resserrement des conditions financières internationales (canaux de transmission)

Au-delà de l'impact globale sur le niveau des réserves brutes de l'ensemble des pays de l'UEMOA, le resserrement des conditions financières internationales impacte aussi le Bénin à travers deux principaux canaux de transmission : l'augmentation des coûts d'emprunt sur les marchés internationaux de capitaux ; et l'augmentation des taux directeurs de la BCEAO. En effet, du fait de la volatilité des prix des matières premières et des taux d'intérêts sur le marché international, les réserves brutes de l'UEMOA sont passés de 5,4 mois d'importations en 2020, à 3,3 mois en 2023.

L'augmentation des coûts d'emprunt sur les marchés internationaux affecte directement le Bénin depuis 2021. Trois opérations d'obligations souveraines et de prêt ont été réalisées sur le marché international durant la période, avec des rendements en Euros qui ont varié entre 4,85 % en 2021 et 6,39% (soit 7,96% en USD) en 2024, ce qui devrait accroître le service de la dette extérieure.

Le resserrement des conditions financières internationales, ayant débouché sur l'augmentation des taux directeur de la BCEAO, pousse également à exercer des pressions sur les taux et les liquidités des banques commerciales dans le pays. Les taux des titres publics du Bénin émis sur le marché régional ont tendance à augmenter, malgré l'amélioration progressive de la notation de la dette souveraine du pays, de B+ en 2022 à BB- avec perspective stable en 2024, selon Standard & Poor's. L'émission du 06 mai 2024 a été souscrite à un taux de 7,13%, contre 6,9% en moyenne pour les titres émis le 25 septembre 2023. Les taux d'intérêt des banques commerciales ont aussi suivi l'augmentation des taux directeurs de la BCEAO, qui sont passés de 2% en juillet 2020 à 3,5% depuis décembre 2023. Cette tendance haussière des taux directeurs de la BCEAO devrait, à terme, contribuer au ralentissement de l'investissement du secteur privé et de la consommation des ménages, et affecter la croissance économique.

1.3 Perspectives macroéconomiques et risques

1.3.1 Perspectives

La mise en activité de plusieurs unités de production dans la Zone industrielle de Glo-Djibé et l'accélération des chantiers d'infrastructures publiques (extension du Port autonome de Cotonou, routes, énergie et eau et assainissement) devraient maintenir la croissance relativement forte en 2024 et 2025, respectivement à 6,5% et 6,2%. Par conséquent, le taux de croissance du PIB réel par habitant devrait se maintenir sur une tendance supérieure à 3,5% sur la période. Dans l'hypothèse de bonnes campagnes agricoles, l'inflation devrait rester en dessous de 3% à court terme, grâce à la stabilisation des prix des produits de base induite par le rebond du commerce mondial et l'absorption du choc lié à l'augmentation du prix du carburant de contrebande. Avec la poursuite des réformes visant l'amélioration des performances des administrations fiscales et l'élargissement de l'assiette fiscale, l'assainissement budgétaire devrait se poursuivre, avec un déficit primaire positif et un déficit budgétaire en baisse pour tendre vers 3% en 2025, mais des incertitudes demeurent du fait des contextes sous-régional et international perturbés, et des effets des chocs climatiques récurrents. La dette publique devrait baisser légèrement pour se situer à 53,9% du PIB en 2024. Le déficit courant devrait également se contracter pour s'établir à 4,4% en 2024 et 4,2% en 2025, grâce au raffermissement des exportations de produits manufacturiers. Ce déficit courant sera financé par les aides budgétaires, les prêts-projets, les prêts sur les marchés de capitaux internationaux et les IDE.

1.3.2 Risques

Les principaux risques à la baisse qui pèsent sur les perspectives concernent le fléchissement des échanges avec le Nigeria, principal partenaire commercial du pays, en raison du ralentissement de sa situation économique. Les effets néfastes du changement climatique (sécheresses et inondations) pourraient aussi affecter négative-

ment les perspectives de croissance rapide. Il y a également la détérioration de la situation sécuritaire dans le Nord du pays, et l'incertitude liée à la sortie de la CEDEAO du Burkina Faso, du Niger et du Mali, qui pourraient avoir des conséquences économiques considérables. Malgré la levée des sanctions de la CEDEAO le 24 février 2024, la frontière entre le Bénin et le Niger est restée fermée du côté Niger. En outre, les activités d'exportation de pétrole du Niger, via la plateforme portuaire de Sémé-Kpodji au Bénin, ont été suspendues depuis mai 2024. Ainsi, la montée des tensions géopolitiques pourrait perturber le commerce international et régional et entraîner une hausse des prix des matières premières.

1.4 Options stratégiques pour une croissance forte et résiliente et pour favoriser la transformation économique

Les performances économiques du Bénin continuent d'être solides, après une forte reprise en 2021, et malgré la persistance des effets des chocs multiples. Le modèle de développement continue d'être globalement pertinent dans le contexte du Bénin. Les recommandations stratégiques pour relever les défis macroéconomiques du Bénin, sont de combiner les différentes mesures suivantes :

- Libérer le potentiel d'industrialisation du pays, grâce à l'approche volontariste engagée dans le cadre du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2021-2026. À cet effet, le pays devrait accélérer les activités de transformation initiée à travers la Zone industrielle de Glo-Djigbé (GDIZ) avec pour objectif de remonter certaines chaînes de valeurs ajoutées des produits agricoles (coton et textile, noix de cajou, soja), et développer de nouvelles zones de transformation agricole axée sur d'autres filières (riz, lait, viande, cuirs et peaux, fruits et légumes).
- Redoubler d'efforts pour une mobilisation accrue des recettes fiscales. Le pays devrait investir dans l'amélioration de l'efficacité des

administrations fiscales, en accélérant la numérisation des systèmes de collecte et d'administration des impôts et taxes.

- Poursuivre les efforts d'assainissement budgétaire pour tendre vers l'équilibre budgétaire à l'horizon 2025, afin de réduire le fardeau de la dette publique. Il est important de continuer à consolider les institutions budgétaires (DGI, DGD, DGB, CAGD) pour les rendre solides, capables de mobiliser davantage de ressources intérieures et de surveiller efficacement la gestion de la dette.

- Accélérer la réalisation des ODD, en tirant parti des instruments de garanties des institutions financières internationales, afin d'atténuer les effets du resserrement des conditions financières internationales sur les coûts d'emprunts. À cet effet, il est important d'améliorer les capacités de diversification des instruments innovants de la finance durable.

- Créer un environnement propice à l'augmentation des flux financiers extérieurs, en tant que sources de financement complémentaires, pour accélérer la croissance économique du Bénin. Le pays devrait faire plus pour attirer davantage d'IDE, en créant un environnement des affaires favorables pour attirer les investissements du secteur privé. Les flux privés, en particulier sous la forme d'IDE, peuvent aider à accroître le financement et accélérer la transformation économique.

- Accélérer la mise en œuvre des programmes en faveur de l'inclusion sociale des populations vulnérables, en combinaison avec des programmes d'investissements dans les secteurs moteurs de la transformation structurelle tels que l'éducation de qualité, l'énergie, les infrastructures de transport, et la productivité (TIC et recherche-développement). À cet effet, ces programmes devraient cibler prioritairement les départements qui enregistrent les taux de pauvreté monétaire les plus élevés dans le pays.

BILAN DES PROGRÈS DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DU BÉNIN

2

MESSAGES CLÉS

- L'économie béninoise a fait preuve d'une résilience remarquable face aux multiples chocs, avec une augmentation régulière du PIB réel de 4,8% par an en moyenne au cours des quatre décennies précédant la période de la Covid-19.
- Le rythme d'accroissement du PIB réel par habitant du Bénin, qui était globalement lent durant les décennies d'avant Covid-19, s'est redressé à plus de 3,5% en moyenne par an, après 2021, laissant présager une période de boom dans l'histoire économique du Bénin, si les tendances se consolident jusqu'en 2030.
- Le Bénin se transforme lentement sans un niveau d'industrialisation poussé, avec une réaffectation de la main d'œuvre de l'agriculture, surtout vers des services à faible productivité comme les services des personnels de sécurité, de restauration et de ménages, la vente au détail et le transport urbain (taxi moto), plutôt que vers un secteur manufacturier plus productif.
- En plus de promouvoir l'industrie manufacturière pour stimuler le développement, il est important de mettre aussi l'accent sur les politiques visant à stimuler la productivité dans les secteurs de l'agriculture et des services, pour absorber un large vivier de main-d'œuvre et pour stimuler la croissance future des emplois.
- Pour accélérer la transformation structurelle, le Bénin devra combler un déficit de financement annuel d'environ 1,87 milliards d'USD d'ici à 2030, qui pourraient être affectés prioritairement aux besoins d'investissement dans l'éducation de qualité, l'énergie pour tous, la productivité (TIC, et recherche et développement) et les infrastructures, qui sont les principaux objectifs de développement durable (ODD) plus directement liés à l'amélioration de la transformation structurelle. La mobilisation des ressources intérieures s'avère aussi indispensable pour financer la transformation structurelle dans le pays.
- Les autres mesures stratégiques pour accélérer le rythme de la transformation structurelle au Bénin sont, entre autres : i) poursuivre les réformes pour créer un environnement des affaires favorable en vue d'attirer les flux d'investissement privé et d'accroître la taille du secteur privé structuré ; ii) tirer meilleur profit de la finance durable pour attirer davantage d'investissements privés dans les infrastructures de croissance verte et pour créer des emplois durables ; et iii) approfondir les services financiers pour soutenir le financement de la transformation structurelle.

Introduction

Le Bénin a enregistré une croissance économique rapide au cours des quatre dernières décennies, ce qui lui a valu d'être reclassé en 2020, par la Banque Mondiale, dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ce chapitre analyse la mesure dans laquelle cette période de croissance s'est accompagnée d'une transformation structurelle. L'analyse s'appuie sur les travaux récents de Gollin et Kaboski (2024), qui passent en revue la documentation sur un ensemble de modèles de changement connexes qui accompagnent le processus de croissance et de développement.

Après le bilan de la performance et de la transformation du Bénin au cours des quatre décennies précédant la Covid-19, le présent chapitre examine les facteurs déterminants, les goulots d'étranglement et les opportunités de la transformation structurelle du Bénin. Le chapitre débouche sur l'estimation des besoins de financement pour accélérer la transformation structurelle.

2.1 Bilan des performances économiques et de la transformation du Bénin

Sur les quatre décennies précédant la pandémie de Covid-19, les performances économiques globales du Bénin ont été solides, par rapport à de nombreux pays de l'Afrique de l'Ouest (Figure 1). Le PIB réel a augmenté en moyenne de 4,8% par an, soit une performance supérieure à la moyenne de la performance globale de l'Afrique, qui est de 3,8% par an sur la période. Le Bénin a aussi fait preuve de résilience face aux effets des chocs multiples. Le taux de croissance du PIB réel, qui avait fléchi à 3,8% en 2020, a rebondi fortement pour atteindre 7,2 % en 2021 avant de s'établir à 6,3% en 2022.

La pire décennie du Bénin en termes de croissance du PIB réel a été celle des années 80, avec une performance globale de 3,4 % en moyenne par an. La mauvaise performance de cette décennie, a été attribuée à la grave crise de la dette qui a touché de nombreux pays africains

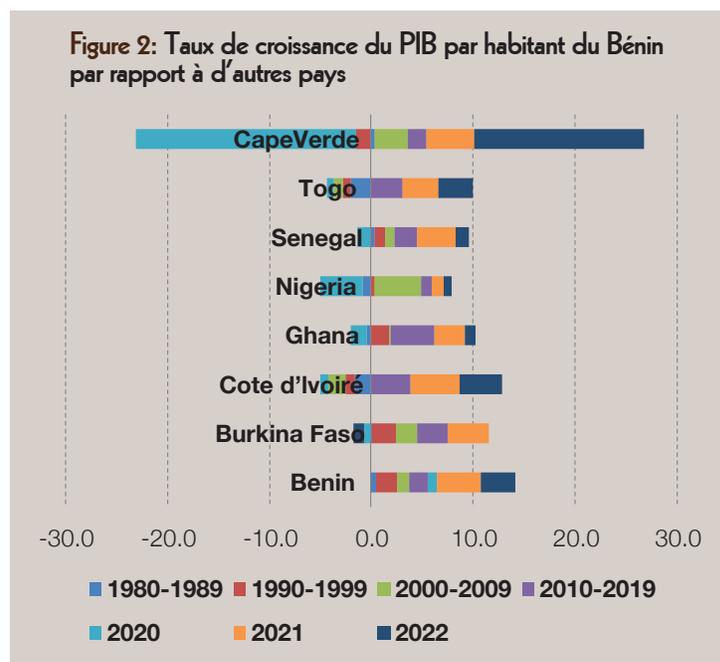
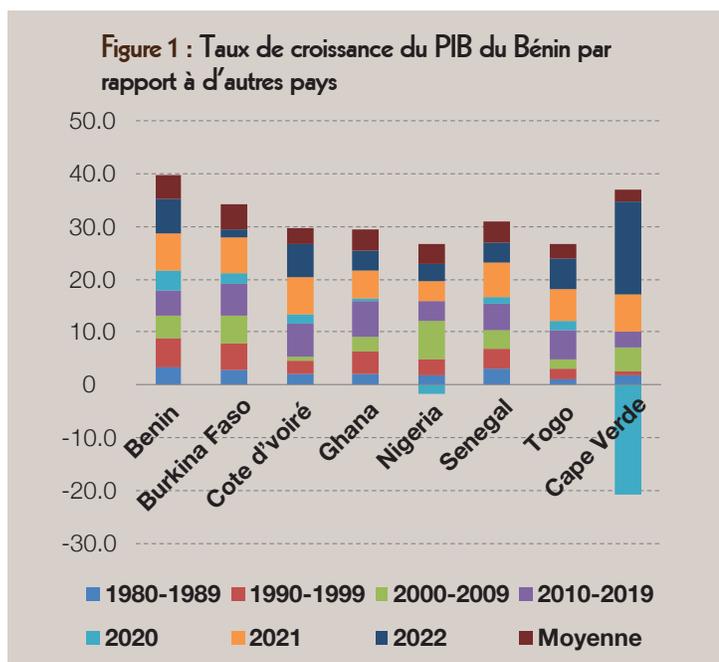
dont le Bénin, et qui a entraîné une baisse des investissements financés par l'extérieur (aide publique au développement et investissements directs étrangers), conduisant à une croissance fragile. L'instabilité politique, la mauvaise gestion macroéconomique et la mauvaise gouvernance sont également des problèmes structurels qui ont contribué à la fragilité de la performance économique.

À partir des années 90, à la suite d'une conférence nationale, le Bénin a opté pour un nouveau modèle économique basé sur l'économie libérale. La croissance du PIB réel s'est accélérée à partir de cette période, avec un taux de croissance annuel moyen atteignant un pic de 5,4% au cours de la décennie 90, avant de décliner à 4,3% durant la décennie 2000, puis de rebondir à 4,8% sur la période 2010-2019. Ces bonnes performances ont été soutenues par l'allègement de la dette par les partenaires au développement dans les années 2000, combiné aux bénéfiques des réformes macroéconomiques et structurelles depuis les années 90. Les effets de la pandémie de Covid-19 ont entraîné un fléchissement de la croissance du PIB réel à 3,8% en 2020. Cependant, le pays a été moins affecté par les effets de cette crise, l'Afrique dans son ensemble ayant affiché un taux de croissance négatif (-1,7%) en 2020. La relance économique du pays a été par la suite vigoureuse, avec une croissance du PIB réel de 7,2% en 2021, soutenue par la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles (gestion macroéconomique, gestion de la dette, gouvernance).

Le Bénin a enregistré une progression régulière de son taux de croissance du PIB réel par habitant, durant les quatre décennies par rapport à de nombreux pays de l'Afrique de l'Ouest, qui ont enregistré des moments de régression de leur PIB par habitant (figure 2). La croissance moyenne du PIB réel par habitant du Bénin, qui était faible (0,4%) dans les années 80, a été multiplié par cinq (2,1%) dans les années 90. Elle a ensuite fléchi à 1,2% dans les années 2000, puis elle s'est redressée à 1,8% au cours de la décennie précédant la pandémie de Covid-19. La croissance du PIB réel par habitant, au plus fort de cette pandémie en 2020, a chuté presque de

moitié pour s'établir à 1%, soit en dessous du niveau de la décennie 2000. La période post-Covid s'est traduite par un rebond remarquable, laissant présager une période de boom dans l'histoire économique du Bénin. Avec une performance de 4,2% en 2021, puis 3,5% en

2022 de la croissance annuelle du PIB réel par habitant, la décennie après Covid-19 constituera alors la meilleure décennie en termes de progression économique du Bénin, si cette tendance se consolide jusqu'en 2030.



Source : Base de données des PEA en 2024

2.2 Transformation structurelle du pays : facteurs déterminants, goulots d'étranglement et opportunités

La section s'appuie sur les données sectorielles concernant la valeur ajoutée des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque Mondiale regroupées en trois secteurs (l'agriculture, l'industrie et les services), et les données sectorielles sur l'emploi de l'Organisation internationale du travail (OIT). La limite est que les données des sous-secteurs ne sont pas disponibles pour faciliter une analyse plus complète du changement structurel.

a) Transformation structurelle de l'économie du pays

Le changement structurel du Bénin est relativement lent, avec une réaffectation de la main d'œuvre de l'agriculture vers des services à faible

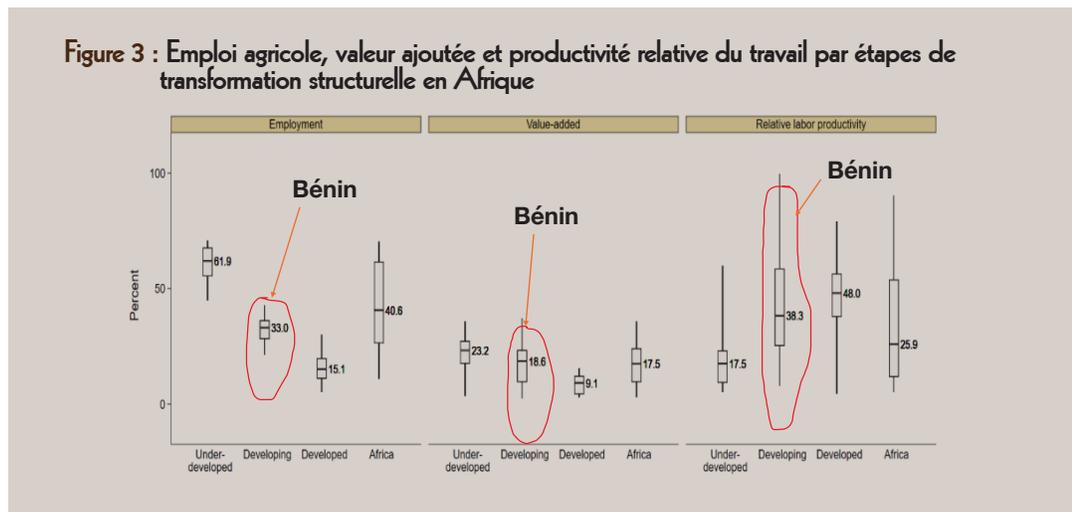
productivité, pour l'essentiel. Selon les données de la Banque mondiale, la part de l'agriculture a baissé, au profit des services et de l'industrie, de 35% du PIB en 1991 à 28% en 2019. Les parts de l'industrie et des services ont légèrement progressé, respectivement de 12% du PIB à 16%, et de 53% à 56%. Au niveau de l'évolution du marché du travail, les travailleurs sont passés de l'agriculture vers les services principalement et, dans une moindre mesure, l'industrie. L'emploi dans l'agriculture en pourcentage de l'emploi total a presque été réduit de moitié, passant de 56% en 1991 à 30% en 2019. En revanche, l'emploi dans les services a augmenté de manière significative, passant de 27% en 1991 à 49% en 2019. La part des services dans le PIB n'ayant augmenté que légèrement sur la période, cela signifie que la réorientation des emplois agricoles s'est opérée vers des activités de service peu productives (activités informelles). L'emploi dans l'industrie a aussi enregistré une légère progression en termes de part en proportion de l'emploi total, de 17% en 1991 à 22% en 2019.

Le Bénin se transforme lentement sans un niveau d'industrialisation poussé, avec une réaffectation de la main d'œuvre de l'agriculture vers des activités de services à faible valeur ajoutée.

Le changement structurel, au cours des dernières décennies au Bénin, s'opère lentement avec une migration de la main d'œuvre hors de l'agriculture et une amélioration progressive de la productivité dans tous les secteurs. Le pays se caractérise par une réaffectation de la main d'œuvre de l'agriculture vers d'autres activités à productivité similaire à l'agriculture, notamment le secteur des services. Il s'agit des activités informelles dans les services de personnels de sécurité, de restauration et de ménages, la vente au détail et le transport urbain (moto taxi « Zem »). C'est ce qui explique la taille relativement importante du secteur informel dans l'économie, environ 65 % du PIB et 85% des emplois de la population active, selon la Banque Mondiale en 2020. Avec les résultats de l'enquête récente sur les entreprises au Bénin, on note une tendance à la baisse de la taille du secteur informel au Bénin. En effet, selon le rapport préliminaire du troisième recensement général des entreprises en 2023, publié par l'INSTAD en juin 2024, la proportion des entreprises informelles a baissé de 11,1 points de pourcentage, passant de 97% en 2008 à 85,9% en 2023. Les trois conditions d'un pays dans une dynamique de transformation structurelle seraient donc remplies par le Bénin : i) la

migration du travail hors de l'agriculture, ii) l'amélioration de la productivité du travail dans tous les trois secteurs, et iii) la diminution de la taille du secteur informel. Pour accélérer le rythme de la transformation structurelle dans le pays, il est primordial de faire migrer davantage de main d'œuvre des secteurs à faible productivité vers des activités à plus forte valeur ajoutée, ce qui permettrait de réduire progressivement la taille du secteur informel, très peu productif.

Sur la base des parts de l'emploi agricole, de la valeur ajoutée agricole et de la productivité relative du travail dans l'agriculture, le rapport sur les Perspectives économiques en Afrique 2024 de la BAD propose trois étapes de transformation structurelle : sous-développement, en développement, et le stade de développé. En se référant à la figure 3, et sur la base des données sur le Bénin de 2021, on observe que l'agriculture, avec une valeur ajoutée de 28,5%, absorbe 28,15% de l'emploi total et obtient une productivité relative de 74%. Avec les étapes de transformation structurelle proposée, le pays se situe au deuxième stade de sa transformation structurelle et présente les caractéristiques d'un pays en développement.



Source : Base de données des PEA en 2024

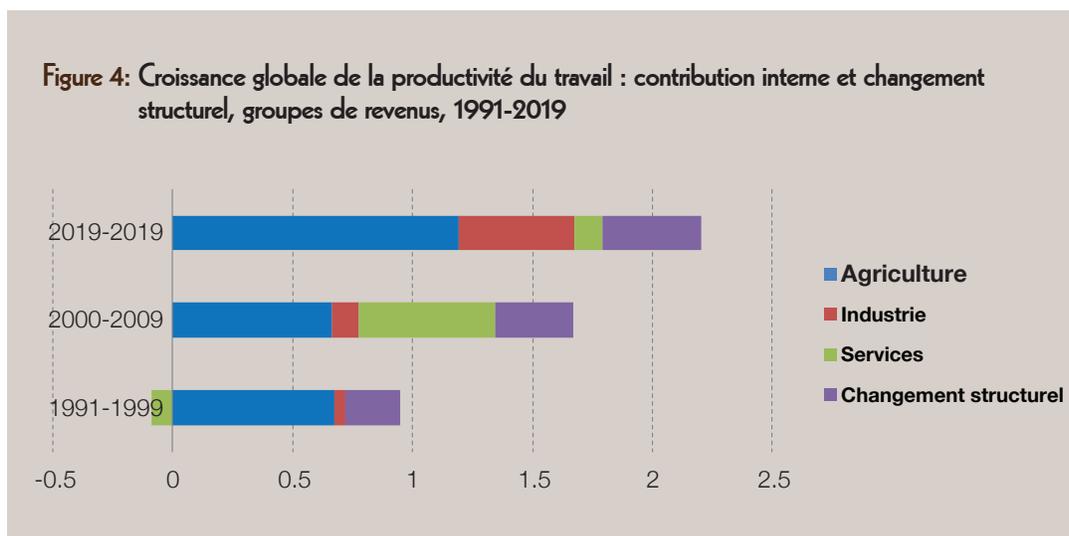
Selon le PIB réel par habitant et en tenant compte d'autres facteurs comme la concentration des exportations et la qualité de la gouvernance, les pays peuvent également être caractérisés selon leur stade de transformation structurelle. Trois catégories de pays peuvent être distingués, sur la base des caractéristiques économiques : les pays

structurellement sous-développé ou économies à faible revenu avec un PIB médian par habitant de 882 USD, les pays structurellement en développement avec un PIB médian par habitant de 2066 USD et les pays structurellement développés avec un PIB médian par habitant de 3754 USD. Sur cette base, le Bénin présente également les

caractéristiques d'un pays structurellement en développement, avec un PIB réel par habitant de 1 360,91 USD en 2021. Cette caractérisation du Bénin se reflète aussi dans le niveau de concentration des exportations relativement diversifié avec un indice de concentration des exportations faible (0,34), offrant ainsi une relative résilience de l'économie aux chocs extérieurs. Le pays affiche également une qualité de gouvernance de (-0,35), ce qui signifie un impact négatif limité sur le développement par rapport aux contraintes que peuvent poser la qualité de la lutte contre la corruption, l'inefficacité du gouvernement, les questions de stabilité politique, la violence / le terrorisme, la mauvaise qualité de la réglementation, les difficultés d'application de la loi, et les questions de reddition des comptes. En observant l'évolution du PIB réel par habitant depuis les années 90, on note que la situation du pays n'est pas restée stable au fil du temps. Le Bénin est passé d'un stade de pays structurellement sous-développé dans les années 90 à un pays structurellement en développement à partir de 2013.

b) Transformation structurelle du pays à travers la décomposition de la productivité du travail

La réaffectation de la main-d'œuvre hors de l'agriculture, où la productivité est inférieure à la productivité des autres secteurs de l'économie, comme les services et l'industrie, a alimenté un changement structurel favorisant la croissance au Bénin durant la période 1991-2019. La décomposition de la productivité du travail, selon la méthodologie de McMillan et Rodrik, indique que la productivité globale du travail au Bénin a augmenté de 23% en moyenne par an dans les années 90, pour atteindre 32,4% en moyenne dans les années 2000, puis 40,8% en moyenne durant la décennie 2010. Comme le montre la figure 4, cette croissance de la productivité du travail est principalement attribuée à la croissance de la productivité dans le secteur agricole, combinée aux changements structurels, ce qui est cohérent et reflète les efforts déployés par les pouvoirs publics depuis plusieurs années pour développer certaines filières agricoles (coton, soja, ananas, noix de cajou, etc.). En effet, la productivité du travail dans l'agriculture s'est améliorée progressivement sur les 3 dernières décennies, de 67% en moyenne pendant la décennie 90, puis 66% dans les années 2000, avant d'atteindre 119% en moyenne durant la décennie précédant la crise de Covid-19.



Source : Base de données des PEA en 2024

On observe aussi une croissance de la productivité du travail dans les secteurs non agricoles, mais dans une moindre mesure que celle de l'agriculture. En effet, la croissance de la productivité des services pour soutenir le changement structurel

avait été négative, (-9% en moyenne par an) sur la période 1991-1999, avant de croître fortement de 57% en moyenne durant la décennie 2000, puis 12% au cours de la décennie 2010. L'industrie, traditionnellement associée au changement struc

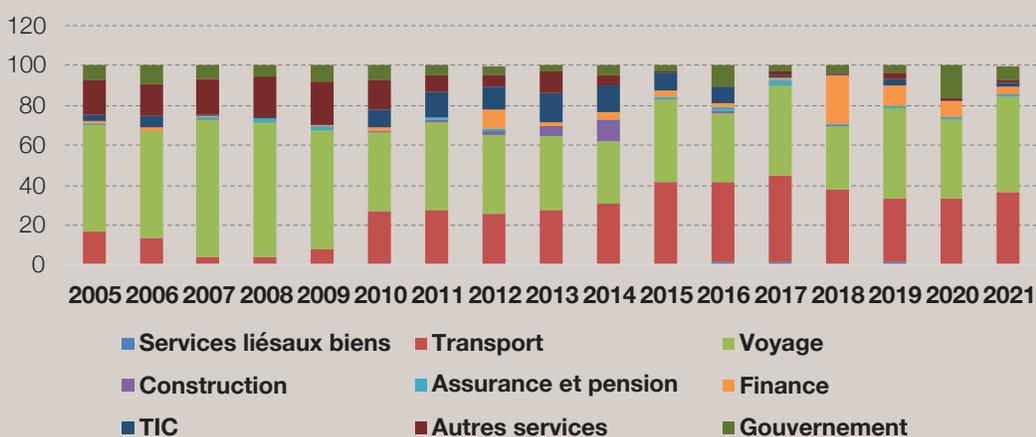
turel, joue un rôle de plus en plus important en termes d'amélioration de la productivité du travail. La croissance de cette productivité est passée de 5% en moyenne dans les années 90 à 11,3% dans les années 2000, puis 48,4% en moyenne par an durant la décennie 2010. Pour agir durablement sur le changement structurel, et pour absorber une main d'œuvre qualifiée plus importante, il convient de mettre l'accent sur les politiques visant à stimuler la productivité dans tous les secteurs (agriculture, industrie et service).

c) Croissance rapide des revenus et des emplois incorporés dans les exportations de services : de nouvelles données probantes

Pour des économies de petite taille comme le Bénin, les exportations de biens et services peuvent contribuer à stimuler le changement structurel. Le rapport PEA 2024 de la BAD souligne que contrairement à la vision dominante du développement, qui met souvent l'accent sur les contraintes de l'offre, il faudrait accorder une grande attention à la demande en tant que contrainte au changement structurel dans les

pays en développement, tel que recommandé par Goldberg et Reed (2023). Limité par la petite taille de son marché, le rôle de la demande étrangère et des marchés intégrés dans la conduite du changement structurel est particulièrement important pour soutenir la dynamique de transformation structurelle du Bénin. Cela signifie que, pour agir de manière durable sur le changement structurel du pays, il est pertinent d'inscrire la stratégie d'industrialisation du pays dans une perspective de conquête d'un marché plus vaste (UEMOA, CEDEAO, ZLECAf), ce qui cadre avec l'approche d'industrialisation initiée par les pouvoirs publics à travers la Zone économique spéciale de Glo-Djigbé (GDIZ). Au-delà des exportations de biens, la stratégie de transformation du pays devrait aussi prendre en compte la perspective du commerce des services, qui peut aussi jouer un rôle important dans le changement structurel. En observant la figure 5 sur la répartition des exportations de services, on se rend compte que les services de transport et de voyage ont joué un rôle significatif dans la dynamique globale des exportations de services de 2005 à 2021, pour soutenir le développement du pays.

Figure 5: Répartition sectorielle des exportations de services du Bénin, 2005 et 2021



d) Facteurs pour accélérer la transformation structurelle au Bénin

Selon la documentation existante, plusieurs facteurs peuvent contribuer à accélérer la transformation structurelle dans un pays. Il s'agit notamment de la qualité de la gouvernance, de l'environnement des affaires favorable, des réformes commerciales, de la qualité des services de TIC, des infrastructures de transport et d'énergie de qualité, de l'urbanisation et de la qualité du capital humain. Ce faisant, les principaux leviers pour accélérer la transformation au Bénin, sont notamment le développement d'un capital humain de qualité, pour favoriser la transition démographique et pour stimuler la productivité du travail, l'amélioration de l'environnement des affaires pour accroître considérablement la taille du secteur privé structuré, et l'importance de tirer parti de la finance climatique pour attirer les investissements du secteur privé dans les infrastructures de croissance verte et pour créer des emplois durables, à plus forte valeur ajoutée, pour soutenir la transformation structurelle.

Le développement d'un capital humain de qualité est un puissant moteur pour stimuler la productivité du travail et pour assurer la transition démographique dans le pays. Le système éducatif actuel est encore concentré sur l'enseignement général, avec un taux brut de scolarisation atteignant, en 2021, 112% pour le cycle primaire et 40,2% pour le secondaire. En plus de poursuivre la mesure de gratuité de la scolarité des filles au secondaire et au supérieur pour contribuer à la maîtrise des flux démographiques, il est également primordial d'accélérer la mise en œuvre du vaste programme de réorientation du système éducatif vers des compétences techniques et professionnelles adaptées au marché du travail. À l'horizon 2030, le Bénin ambitionne de porter à 70%, les apprenants évoluant dans des établissements d'enseignement technique et professionnel, ce qui devrait améliorer l'employabilité des diplômés. Aussi, les pouvoirs publics devraient améliorer la qualité et la pertinence de ces compétences techniques en tenant compte des enjeux suivants : i) axer les programmes de formation professionnelle sur la demande afin de mieux aligner les systèmes d'éducation et de formation

sur les marchés du travail et réduire l'inadéquation généralisée des compétences ; ii) renforcer les partenariats public-privé pour aligner l'acquisition de compétences des diplômés sur les besoins du marché du travail ; et iii) franchiser le système éducatif en partenariat avec des universités mondiales pour aider à construire des établissements d'enseignement de classe mondiale. Dans le cadre du développement d'un capital humain de qualité, le Bénin devrait aussi exploiter pleinement les avantages de la croissance de la technologie soutenue par la quatrième révolution industrielle, pour accélérer la transformation structurelle dans le pays. La mise en place en cours par l'Agence de développement Sèmè City (ADSC), du Centre régional de connaissances et d'innovation (Sémé City), devrait contribuer à promouvoir l'entrepreneuriat et à tirer parti des innovations technologiques. À terme, Sèmè City devrait être un laboratoire pour les startups et les PME pour développer, tester, prototyper et incuber des solutions innovantes.

Le pays devrait poursuivre les efforts déployés pour créer un environnement des affaires favorable, en vue d'attirer les flux d'investissements privé et accroître considérablement la taille du secteur privé structuré. Cela peut se faire en créant un environnement des affaires favorable, combiné à des incitations bien ciblées pour amener le secteur privé à investir dans les secteurs moteurs de la transformation structurelle. Pour y arriver, le Bénin s'appuie sur les zones spéciales de transformation agro-industrielles dont les coûts peuvent être plus abordables. La première zone spéciale de Glo-Djibé (GDIZ), basée sur la transformation des produits agroalimentaires et textiles, pourrait servir de modèle d'accélération de la transformation structurelle du Bénin (Cf. encadré 2). Dans un environnement marqué par une forte demande de produits alimentaires pour le pays et les États voisins, le Bénin possédant 57 millions d'hectares de terres agricoles et 66,6 millions d'hectares de forêts, pourrait s'appuyer davantage sur ce potentiel pour développer une stratégie d'industrialisation basée sur l'agriculture. Le pays dispose aussi de grandes étendues d'eaux continentales (lacs, lagunes, fleuves et cours d'eau). Cependant, le développement du secteur agricole reste freiné par plusieurs contraintes dont

les difficultés d'accès aux intrants de qualité, la faible mécanisation, les difficultés d'accès au crédit et au financement, la faiblesse des compétences des agriculteurs, et surtout l'absence de liens solides en amont et en aval entre les paysans et les autres secteurs. Les modèles de zones spéciales de transformation agricole, qui visent à stimuler la transformation structurelle de l'agriculture en reliant le développement rural et urbain à travers l'écosystème des zones pourraient être développés pour pousser d'autres chaînes de valeurs agro-alimentaires (riz, lait, viande, cuirs et peaux, fruit et légumes). Ces types de zone, qui intègrent les petits exploitants agricoles dans les chaînes de valeur grâce à la logistique et aux infrastructures, sont particulièrement indiqués pour corriger les déséquilibres

socioéconomiques et pour absorber le vivier de main-d'œuvre qualifiée qui proviendrait des écoles de formation technique et professionnelle. Le pays devrait surtout faire plus pour accroître la taille du secteur privé structuré. À cet effet, il est important d'accélérer l'adoption du nouveau cadre réglementaire et institutionnel pour les projets de partenariats publics-privés (PPP), afin d'attirer davantage d'investissements privés. En outre, pour disposer d'entreprises performantes de plus grandes tailles, les pouvoirs publics devraient surtout mettre en place un programme pour faciliter, sans népotisme, l'émergence de champions nationaux chargés de diriger le processus d'agrégation sectorielle, qui favorise la création de liens en amont et en aval avec les petites entreprises.

Encadré 2 : Expérience de la Zone économique spéciale de Glo-Djibé au Bénin

Les pouvoirs publics ont pris l'option de développer des zones économiques spéciales (ZES) dont les coûts peuvent être plus abordables pour générer des effets d'agglomération, créer un environnement des affaires favorable aux entreprises et expérimenter des réformes du climat des affaires lorsque l'application de réformes à l'échelle nationale, ainsi que la création d'infrastructures et la fourniture de services publics, sont difficiles. Dans le cadre du développement de la première Zone industrielle de Glo-Djigbé (GDIZ) sur le modèle de ZES, le Bénin et un partenaire privé, Arise IIP, ont conclu un partenariat de coentreprise (65% ARISE et 35% Bénin), en 2021. La Société d'investissement et de promotion de l'industrie du Bénin (SIPI Bénin), mise en place par la coentreprise est responsable de la conception, du financement et de l'exploitation de la GDIZ.

En mai 2024, la construction des infrastructures dans la GDIZ, pour la première phase sur une superficie d'environ 400 hectares, était quasiment achevée à 92%, et 27 investisseurs ont déjà été agréés pour y installer leur industrie afin de transformer leurs produits dans la zone industrielle, notamment des produits de textile et de confection de vêtements, de l'agroalimentaire, de la transformation du bois, ainsi que des produits pharmaceutiques, des matériaux de construction, de montage électronique et d'assemblage automobile. La GDIZ devrait créer à terme 12 000 emplois.

Un Guichet unique de formalités a été mis en place par l'Agence de promotion des investissements et des exportations (APIEX) au sein de la GDIZ, pour faciliter les différentes formalités administratives (agrément des investisseurs, procédures simplifiées de délivrance des visas et cartes de résidents, etc.). La BAD soutient, à travers des programmes d'appui aux réformes, les activités de développement de la GDIZ : réformes pour l'amélioration du climat des affaires, et appui au secteur agroalimentaire.

Tirer meilleur profit de la finance durable pour attirer les investissements du secteur privé dans les infrastructures de croissance verte et pour

créer des emplois durables plus productifs et soutenir la transformation structurelle. La réduction des obstacles liés au transport et à la mobil

ité est importante, pour améliorer la productivité entre les secteurs. Investir davantage dans les infrastructures pour moderniser les services de logistique, de commerce et de transport permettrait au Bénin de bâtir une plateforme performante de services logistiques et d'exportation, afin de tirer parti de la position géographique stratégique du pays, pour promouvoir les exportations de biens et services dans le cadre de marchés plus vastes (UEMOA, CEDEAO, ZLECAf). La mise en œuvre des projets d'extension et de modernisation du Port autonome de Cotonou (PAC) avec l'appui de la BAD et d'autres partenaires, constitue une grande avancée et devrait être renforcé avec des investissements conséquents sur les autres modes de transport (chemin de fer, routes). L'énergie de qualité, à un prix compétitif, est également un puissant facteur pour stimuler la transformation structurelle. Malheureusement, le taux d'accès à l'électricité au niveau national, qui était de 39,86% en 2023, reste encore insuffisant, avec une offre totale d'électricité de 1 836 Gwh. Il est donc important d'accélérer la mise en œuvre des réformes pour attirer davantage d'investissements privés pour la production d'énergie. Il faudrait mettre l'accent sur la production à partir de sources d'énergies renouvelables (éolienne, solaire, hydroélectricité et énergie géothermique). L'urbanisation axée sur des villes durables et intelligentes, avec des réseaux d'assainissement fonctionnels, est également importante pour stimuler la transformation structurelle. En plus, la construction des villes durables offre de nombreuses opportunités de création d'emplois verts à travers les modes de transports durables, les logements intelligents, la gestion des déchets et les industries vertes. L'économie bleue offre également d'énormes opportunités d'emplois durables touchant au transport maritime, fluvio-lagunaire et activités portuaires, à la pêche et l'aquaculture, à l'écotourisme côtier, balnéaire et lagunaire, à la transformation des produits halieutiques, à la construction et l'entretien d'embarcations de pêche, à l'aménagement de lac et de littoral, à la formation aux métiers de la mer, etc. Le potentiel concerne aussi le développement de l'industrie des produits biopharmaceutiques, la recherche et développement, le numérique et les télécommunications, la sécurité et la sûreté dans les eaux, les services de gestion de l'environne-

ment dans le cadre de la promotion globale de l'économie bleue.

f) Principaux obstacles à une transformation structurelle rapide

Plusieurs obstacles peuvent contribuer à freiner la dynamique de transformation structurelle d'un pays. Parmi les obstacles relevés dans le rapport PEA 2024 de la BAD, on peut noter l'instabilité politique, les questions démographiques, les effets néfastes du changement climatique, le caractère informel de l'économie et l'accès au financement. Le Bénin jouit d'une stabilité politique, qui constitue une base importante pour soutenir la transformation structurelle. Il reste à créer une économie fonctionnelle avec moins d'obstacles et une plus grande intégration interne, notamment en termes de facilitation de l'accès à la terre, à la main-d'œuvre, au capital et aux talents. Sur cette base, les obstacles les importants qui freinent la dynamique de transformation sont, notamment, la pression démographique, le caractère informel de l'économie et les effets néfastes du changement climatique.

La croissance démographique rapide (2,7% par an) exerce une pression forte sur les besoins en infrastructures (énergie, eau, éducation, santé, etc.) et sur le marché du travail. Avec 12,9 millions d'habitants en 2024, environ 79% de cette population sont des jeunes âgés de 0 à 34 ans. Environ 34% de la population du pays, en 2024, sont des jeunes de 15 à 34 ans, en âge d'entrée dans le monde du travail. Cette population jeune est essentiellement formée dans le système d'enseignement général, qui n'offre pas suffisamment de compétences pour l'emploi. En conséquence, le chômage des jeunes (15-24 ans) qui représentent 21% de la population, est élevé, 34,5% au niveau national, et l'insertion professionnelle des diplômées est généralement longue, jusqu'à 5,2 années en moyenne passées au chômage. On note aussi un phénomène de sous-emploi important pour les jeunes, dont la majorité occupe des emplois informels, près 95% des emplois. Cette jeunesse peu exploitée constitue un frein à la dynamique de transformation structurelle du pays. Il est donc primordial d'accélérer la réforme du système éducatif, pour le réorienter vers les

compétences techniques et professionnelles adaptées au marché du travail afin de réduire l'inadéquation généralisée des compétences. La poursuite des programmes de bourses et de gratuité de la scolarité pour les filles au cycle du secondaire est également essentielle, pour assurer la transition démographique et la transformation structurelle rapide. Les pouvoirs publics devraient également mettre en place des programmes qui soutiennent l'entrepreneuriat des jeunes, afin de tirer profit du dividende démographique de la jeunesse. Il s'agit surtout de construire et de développer des écosystèmes d'entrepreneuriat pour les jeunes, en vue de faciliter l'accès au financement à long terme et soutenir les initiatives à fort potentiel de croissance et d'innovation.

L'importance de l'économie informelle, très peu productive, concourt à freiner la dynamique du changement structurel. La part du secteur informel dans l'économie nationale du Bénin représenterait près de 65 % du PIB, selon la Banque Mondiale en 2020. Près de 85,5% des entreprises du pays seraient également des entreprises informelles, et l'essentiel des entreprises du pays seraient des entreprises de très petites tailles. Parmi les principales contraintes au développement des entreprises de petites tailles qui opèrent généralement dans l'informel, il y a l'accès difficile au financement à moindre coût, aux services non financiers (formation et appui conseil) de qualité, et les coûts encore élevés des facteurs de production (énergie, accès à la terre, etc.). Pour promouvoir la formalisation, l'attractivité du secteur structuré pourrait être renforcée, en fournissant un meilleur accès aux ressources et à l'information, aux régimes de retraite, à l'assurance sociale ou à d'autres incitations comme l'accès aux marchés publics (subordonné à l'enregistrement). À cet effet, les pouvoirs publics devraient accélérer l'opérationnalisation de l'Agence de développement des petites et moyennes entreprises (ADPME), en charge de promouvoir l'attractivité de l'écosystème des petites et moyennes entreprises. Une approche volontariste mérite aussi d'être poursuivie pour compléter le maillon manquant de l'écosystème du secteur financier actuel (sociétés de capital-risque et sociétés de capital-investissement). Ce maillon manquant est indispensable pour impulser une dynamique du secteur privé qui appuie la transfor-

mation structurelle.

Les effets néfastes du changement climatique constituent aussi un phénomène réel qui affecte la dynamique de transformation structurelle. Le Bénin est exposé à un risque élevé de crue et d'inondation urbaine, de pénurie d'eau, de chaleur extrême, etc. Les pressions exercées par les effets du changement climatique sont réelles, avec des sécheresses et des inondations de plus en plus récurrentes, qui affectent considérablement la productivité agricole. Selon une modélisation de la Banque Mondiale en 2023, en l'absence de tout effort d'adaptation supplémentaire, les pertes annuelles moyennes de PIB devraient croître au fil du temps et pourraient atteindre 19 % du PIB à l'horizon 2050. Pour soutenir la dynamique de transformation structurelle, il est donc primordial pour le Bénin de s'engager pleinement dans le renforcement de la résilience aux effets du changement climatique, notamment en développant une agriculture fondée sur des systèmes de maîtrise de l'eau et déployant des technologies d'agriculture climato-intelligentes. L'urbanisation, les infrastructures résilientes et les énergies renouvelables sont également des domaines importants, pour accompagner la résilience globale du pays et pour soutenir la transformation structurelle, tout en offrant des opportunités d'emplois verts beaucoup plus productifs.

2.3 Financement pour accélérer la transformation structurelle au Bénin : ressources requises et engagements du pays en matière de changement structurel

a) Intégration de la stratégie de changement structurel dans le plan national de développement

Les priorités du Bénin pour la transformation structurelle repose sur la Vision ALAFIA 2025, le Plan national de développement (PND) 2018-2025 et le deuxième PAG 2021-2026, dont l'objectif est d'accélérer le développement économique et social du pays. Tous les secteurs moteurs de la transformation structurelle tels que l'éducation, l'énergie, les infrastructures de transport, la

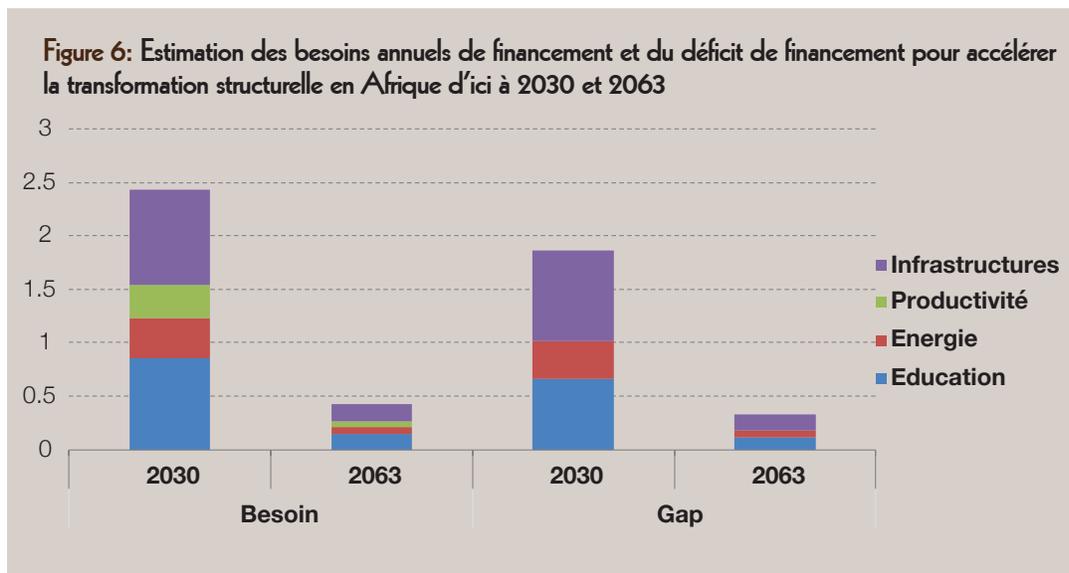
productivité (TIC et recherche-développement) sont des priorités du PAG 2021-2026. Pour son financement, les pouvoirs publics ont prévu la mobilisation de capitaux provenant des secteurs public et privé. Ainsi, le financement du secteur privé devrait-il représenter 52% du coût total de 20 milliards d'USD du PAG 2021- 2026, contre 48% de financement du secteur public. De 2021 à février 2024, les pouvoirs publics ont mobilisé 1,67 milliard d'USD sur les marchés internationaux de capitaux. L'accès durable aux marchés des capitaux à des conditions favorables est donc essentiel pour permettre au Bénin de mobiliser les ressources nécessaires et soutenir les moteurs de la transformation structurelle du pays.

b) Besoins de financement et déficit de financement

Comme indiqué plus haut, l'accès au financement est un facteur majeur d'accélération de la transformation structurelle au Bénin. Le rapport PEA 2024 de la BAD a développé une approche de référence liée aux ODD pour calculer les besoins de financement et le déficit de financement pour la transformation structurelle du Bénin. Cette approche se concentre sur les quatre ODD directement liés à la réalisation de la transformation structurelle et qui nécessitent des investissements financiers importants, en particulier les objectifs 4 (éducation de qualité), 7 (énergie), 8 (productivité), et 9 (infrastructures). La méthodologie quantifie les

besoins de financement annuels et le déficit de financement pour atteindre des performances élevées dans les quatre secteurs. Les besoins de financement annuels et le déficit de financement associé pour le pays sont calculés à la fois pour le programme de développement durable à l'horizon 2030 et pour l'Agenda 2063 de l'Union africaine, en tenant compte des facteurs tels que les données démographiques projetées (taille et composition de la population, etc.) et le niveau du PIB par habitant. L'approche estime surtout le montant que le pays doit dépenser et le déficit de financement à combler pour atteindre le même niveau de performance que les autres pays en développement dans les secteurs essentiels à la transformation structurelle.

En utilisant cette méthodologie d'analyse comparative, le rapport PEA 2024 de la BAD estime que le Bénin aura besoin de 2,43 milliards d'USD par an jusqu'en 2030, pour accélérer sa transformation structurelle et se mettre au même niveau que les pays performants au niveau des ODD liés à la transformation structurelle. Lorsque l'échéance de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine est utilisée comme référence, les besoins de financement annuels tombent à 0,43 milliard d'USD par an (Cf. figure 6). L'essentiel des ressources projetées est consacré aux infrastructures routières (37% du total des besoins), suivi par l'éducation (35%), l'énergie (15%) et les TIC et la recherche-développement qui améliorent la productivité (13%).



Source : Base de données des PEA en 2024

En se basant sur l'échéance de 2030, et en tenant compte du rythme de financement actuel, le rapport PEA 2024 de la BAD, estime le déficit de financement annuel pour la transformation structurelle à 1,86 milliard d'USD par an, et le montant baisse à 0,33 milliard d'USD en utilisant l'échéance de 2063 de l'agenda de l'Union Africaine. Pour rattraper le retard dans les secteurs moteurs de la transformation, il est important que le Bénin multiplie ses efforts dans les quatre secteurs pour combler le déficit d'infrastructure de transport, assurer l'éducation de qualité pour tous, l'accès à l'énergie pour tous, et mettre en place un programme solide visant l'accélération de la numérisation dans le pays et soutenant la recherche et développement bien ciblée et alignée sur les avantages comparatifs du pays.

c) Déficit de financement à combler grâce à la mobilisation des ressources intérieures

Pour combler le déficit de financement estimé pour la transformation structurelle, il est impératif d'accroître les recettes fiscales et non fiscales. Les recettes fiscales du Bénin ont baissé avec le rebasage du PIB en 2019 et n'ont pas encore atteint le plancher de 15 % du PIB dont le pays a besoin pour financer, de manière appropriée, les progrès vers les ODD. En 2023, le ratio recettes fiscales / PIB était de 12,9%. Des efforts supplémentaires sont donc nécessaires pour améliorer la mobilisation des ressources intérieures, notamment en mettant l'accent sur la numérisation des systèmes d'administration et de collecte des recettes fiscales et non fiscales. À cet effet, l'introduction de la facture normalisée s'est déjà révélée comme un moyen efficace pour accroître significativement les recettes fiscales, notamment la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). L'exemple de Sécurité 360, pour la numérisation du système et du contrôle des véhicules et infractions au niveau du transport routier, devrait être exploité et développé à grande échelle pour couvrir les autres recettes non fiscales comme les propriétés foncières ou les taxes sur les ressources naturelles. L'appui à la formalisation du secteur informel pourrait aussi stimuler la mobilisation des recettes publiques.

Selon le rapport PEA 2024 de la BAD, une augmentation de 1,45 point de pourcentage du

PIB par an sera nécessaire pour combler le déficit de financement d'ici à 2063. Pour l'échéance des ODD de 2030, l'augmentation nécessaire de l'effort fiscal pour la transformation structurelle est estimée à 8,32 points de pourcentage du PIB par an. Pour évaluer si un tel effort fiscal pourrait être raisonnablement déployé par le pays, le rapport PEA 2024 de la BAD a comparé le ratio impôts/PIB estimé du pays compatible avec la nécessité d'accélérer la transformation structurelle, notamment le ratio impôts/PIB qui permet de clôturer la transition fiscale pour combler le déficit de financement par rapport à la capacité fiscale du pays. La capacité fiscale fournit une référence du montant maximum des recettes fiscales qu'il est possible de collecter compte tenu des facteurs socioéconomiques et institutionnels d'un pays. Au Bénin, cette capacité est projetée à 6,34 points de pourcentage du PIB par an à l'échéance de 2030, et 13,21 points par an à l'échéance de 2063. En comparant le ratio impôt/PIB requis pour la transformation structurelle, avec la valeur prévue du ratio de potentiel impôt/PIB, il ressort que le Bénin fait partie des pays où le potentiel fiscal ne permettra pas d'atteindre le ratio compatible pour atteindre la transformation structurelle à l'échéance de 2030. En revanche, le ratio impôt/PIB requis pour la transformation structurelle pourrait être dépassé par le potentiel fiscal à l'horizon 2063.

2.4 Conclusion et recommandations de politiques publiques

L'accélération de la transformation structurelle du Bénin nécessitera de mettre l'accent sur la mise en œuvre des recommandations des politiques publiques suivantes :

1. Augmenter les investissements pour le développement d'un capital humain de qualité afin de stimuler la productivité du travail et pour assurer la transition démographique dans le pays. Une grande priorité devra être accordée à l'amélioration de la qualité du capital humain, qui devrait être adapté au contexte et priorités de développement et aligné sur les avantages comparatifs du pays. A cet effet, il importe d'accélérer la mise en œuvre du vaste programme de formations technique et professionnelle. La réorientation du système

éducatif vers les compétences techniques et professionnelles devrait être adaptée au marché du travail, afin de réduire l'inadéquation généralisée des compétences. La poursuite des programmes de bourses et de gratuité de la scolarité pour les filles au cycle du secondaire est également essentielle pour assurer la transition démographique et la transformation structurelle rapide. Il importe aussi d'accélérer la création du Centre régional de connaissances et d'innovation (Sémé City) pour promouvoir l'entreprenariat et tirer parti des innovations technologiques.

2. Poursuivre les réformes pour créer un environnement des affaires favorable en vue d'attirer les flux d'investissement privé et accroître la taille du secteur privé structuré. En s'inspirant de l'expérience réussie de la Zone économique spéciale de Glo-Djibé, l'approche de zones spéciales de transformation agricole pourrait être développée, en créant un environnement des affaires favorable à combiner avec des incitations bien ciblées pour amener le secteur privé à investir dans la transformation structurelle de l'agriculture, par la corrélation du développement rural et urbain à travers l'écosystème des zones. Cela permettrait de promouvoir le développement d'autres chaînes de valeurs agro-alimentaires (riz, lait, viande, cuirs et peaux, fruit et légumes) dans le pays. Ces types de zone, qui intègrent les petits exploitants agricoles dans les chaînes de valeur grâce à la logistique et aux infrastructures, sont particulièrement indiqués pour corriger les déséquilibres socioéconomiques et pour absorber le vivier de main-d'œuvre qualifiée qui proviendrait des écoles de formation technique et professionnelle. Il importe aussi d'accélérer l'opérationnalisation de l'Agence de développement des petites et moyennes entreprises (ADPME), pour promouvoir l'attractivité de l'écosystème des petites et moyennes entreprises. Il est important également d'accélérer l'adoption du nouveau cadre réglementaire et institutionnel pour les projets de partenariats publics-privés (PPP), afin d'attirer davantage d'investissement privé et de mettre en place un programme pour faciliter l'émergence de champions nationaux chargés de diriger le processus d'agrégation sectorielle, qui favorise la création de liens en amont et en aval avec les petites entreprises.

3. Tirer meilleur parti de la finance durable pour attirer les investissements du secteur privé dans les infrastructures de croissance verte et pour créer des emplois durables plus productifs et soutenir la transformation structurelle. Le cadre macroéconomique actuel du pays offre un environnement propice pour mobiliser des capitaux via les instruments financiers innovants de la finance durable. Il est donc primordial de mettre l'accent sur la mobilisation des instruments innovants de financement privé pour le climat (obligations ODD, vertes, bleues et sociales) pour financer les infrastructures de croissance verte, en vue de créer des emplois durables plus productifs et d'accélérer la transformation structurelle et la transition verte du pays. Ces infrastructures de croissance verte concernent la production d'énergie à partir de sources d'énergie renouvelable (éolienne, solaire, hydroélectricité et énergie géothermique), les infrastructures de transport résilientes, le développement urbain axé sur des villes durables et intelligentes, les modes de transports durables, les logements intelligents et la gestion des déchets. L'économie bleue offre également d'énormes opportunités d'emplois durables.

4. Intensifier la mobilisation des ressources intérieures pour financer la transformation structurelle dans le pays. L'accent devrait être mis sur l'amélioration de l'efficacité de l'administration fiscale (DGI et DGD), notamment en les dotant de ressources humaines suffisantes et en poursuivant la numérisation des systèmes de collecte et d'administration des impôts. Pour les recettes non fiscales, le pays devrait viser la numérisation des systèmes de collecte et d'administration des taxes sur les revenus de la propriété, les redevances, les amendes, les pénalités, les confiscations et les permis d'exploitation. La mise en place du système de numérisation du cadastre par l'Agence nationale du domaine et du foncier (ANDF), appelé à couvrir l'ensemble du territoire, constitue une grande avancée. Il est impératif, en outre, d'améliorer la politique de taxation du foncier, et d'entamer la conception d'un système de numérisation des systèmes de collecte et d'administration des impôts et taxes liés au foncier et aux propriétés. Le renforcement de la formalisation du secteur informel pourrait également contribuer à accroître les recettes publiques. La

formalisation progressive de la distribution des produits pétroliers constitue aussi une grande avancée. Avec la modernisation des espaces marchands à travers le pays, il serait important d'accompagner cette dynamique par la conception d'un système de numérisation de la gestion des infrastructures et des marchands qui les occupent, pour accompagner leur intégration dans le secteur structuré.

5. Approfondir les services financiers pour soutenir le financement de la transformation structurelle. Il manque encore, dans l'écosystème du système financier national, un maillon important tel que les sociétés de capital-risque et les sociétés de capital-investissement, qui pourrait contribuer directement à stimuler la transforma-

tion structurelle du pays. Une approche volontariste pourrait être adoptée pour susciter la création de ces sociétés. Le recours à des instruments de financement innovants tels que la Banque verte de la Caisse de dépôts et consignations (CDCB) pourrait également accroître la participation du secteur privé au financement des infrastructures de croissance verte. Le développement d'instruments de finance durable (obligations et prêts verts, obligations et prêts durables), pourrait aussi stimuler les investissements du secteur privé dans les secteurs verts. En outre, les envois de fonds (85,7 milliards de FCFA en 2022), constituent une source importante de financement externe pour accompagner la transformation structurelle, grâce aux obligations de la diaspora et à la « titrisation des envois de fonds » de la diaspora.

FINANCEMENT DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE AU BÉNIN : LA NÉCESSITÉ DE RÉFORMER L'ARCHITECTURE FINANCIÈRE MONDIALE

MESSAGES CLÉS

- Le cheminement du Bénin vers une transformation structurelle nécessite des investissements importants dans les infrastructures (routes, énergie), le capital humain de qualité (éducation et formation professionnelle), l'action climatique et les technologies (innovation et TIC) qui améliorent la productivité.
- Le Bénin a déployé des efforts considérables au cours des dernières années pour accéder aux marchés des capitaux internationaux. Cependant, le coût des emprunts souverains du Bénin est élevé. Les euro-obligations souveraines ont été émises avec des rendements de 7,86% en 2024.
- La réforme de l'architecture financière mondiale est donc primordiale pour permettre au Bénin d'avoir accès à des instruments adaptés, pour mobiliser les ressources sur les marchés de capitaux internationaux à des conditions favorables, en vue de financer la transformation structurelle et d'assurer la transition verte.
- Pour soutenir les moteurs de la transformation structurelle, il faudrait développer les capacités de diversification des produits de la finance durable, pour tirer parti des produits innovants tels que les obligations et prêts verts, la titrisation verte, les obligations de la diaspora et la titrisation des envois de fonds de la diaspora.
- La réforme des agences de notation de crédit pourrait aider à réduire le coût du service de la dette, par l'amélioration de la notation de la dette souveraine du pays. De même, la révision du cadre actuel de viabilité de la dette du FMI et de la Banque Mondiale, pour intégrer le PIB vert, est également important pour une bonne évaluation du risque de soutenabilité de la dette.
- Les autres recommandations stratégiques sont, entre autres : i) évaluer correctement le capital naturel du pays et le prendre en considération dans les comptes nationaux du pays, ii) mettre en place un conseil budgétaire national et adopter des règles budgétaires relatives à la dette ; iii) mener le plaidoyer dans le cadre de la réforme de l'architecture financière internationale, pour la mise en place d'un mécanisme de garantie de refinancement de dette arrivant à échéance ; et iv) réaliser une étude pour l'approfondissement de la fiscalité verte au Bénin, afin d'améliorer la mobilisation des recettes, tout en créant un cadre incitatif pour la croissance verte susceptible d'attirer les investissements verts du secteur privé.

La réforme de l'architecture financière internationale devrait faciliter l'accès aux solutions innovantes de la finance durable, pour financer la transformation structurelle et pour assurer la transition verte.

3.1 Introduction

Le Bénin a besoin d'investissements importants pour relever le défi de la transformation structurelle, tout en faisant face à la menace du changement climatique et aux chocs mondiaux, qui ont des effets néfastes sur le pays. Même si une partie substantielle des investissements devra être financée par le pays, à travers la mobilisation accrue de ressources internes, il existe également un besoin de financement externe important à mobiliser auprès de sources publiques et privées.

Le financement extérieur actuel est encore insuffisant pour répondre aux besoins du Bénin. Toutefois, le Bénin est sur une bonne trajectoire pour mobiliser davantage de ressources via les instruments innovants de la finance durable. Le présent chapitre met en évidence le rôle que la réforme de l'architecture financière internationale pourrait jouer, pour faciliter une mobilisation accrue de ressources supplémentaires et financer la transformation structurelle du Bénin. Le chapitre aborde la position du Bénin concernant la réforme de l'architecture financière internationale, les leviers pour accroître les ressources, l'importance d'améliorer les outils d'évaluation des risques liés à la viabilité de la dette et l'importance de financer l'action climatique.

3.2 Position du Bénin sur la nécessité de réformer l'architecture financière internationale

Le Bénin a fourni des efforts considérables ces dernières années pour accéder aux marchés des capitaux internationaux. La première émission d'Euro-obligations conventionnelles, remonte à mars 2019, pour un montant de 500 millions d'Euros, avec une échéance de 7 ans. D'autres émissions d'Euro-obligations conventionnelles en deux tranches, sont intervenues en janvier 2021, pour un montant cumulé de 1 milliard d'Euros. Le pays a ensuite eu recours aux instruments innovants de la finance durable, grâce à des garanties partielles de crédit (GPC) de banques multilatérales (Banque Mondiale, BAD). Pour y arriver, le pays s'est d'abord doté d'un cadre national pour l'émission des obligations durables (Eurobond ODD) en 2021. Ce dispositif national a

permis, par la suite, d'enregistrer, à ce jour, deux (2) prêts et obligations durables sur le marché international des obligations durables. La première en 2021, d'un montant de 500 millions d'euros, a bénéficié d'une garantie partielle de crédit de la Banque Mondiale. Cette opération avait bénéficié d'une échéance de 14 ans et d'un taux d'intérêt de 4,85%. La deuxième opération, réalisée en 2023, a porté sur un financement de 350 millions d'euros, pour une échéance de 12 ans et un taux d'intérêt de 5,87%. Cette deuxième opération a bénéficié d'une garantie partielle de crédit du Fonds africain de développement (FAD) de 195 millions d'euros. Au total, un montant de 3,3 milliards USD a été déjà levé sur les marchés internationaux de capitaux entre 2019 et 2024. Une partie de ce montant levé a servi à du refinancement de dette dans le cadre de la gestion de passifs. Le pays reste surtout confronté à des coûts de financement élevés sur le marché international des capitaux par rapport aux pays avancés et aux économies émergentes, en raison d'une mauvaise évaluation de sa dette souveraine, probablement due à une perception du risque par les investisseurs internationaux. Les 750 millions USD d'Euro-obligations souveraines émises par le Bénin en 2024 sur le marché international, qui n'avaient pas bénéficié de garantie de banques multilatérales, l'ont été avec un rendement en USD de 7,96% (soit 6,39% en Euro). Les pays émetteurs d'obligations souveraines en Afrique paient en général des intérêts plus élevés, lorsqu'ils empruntent sur les marchés de capitaux internationaux, par rapport aux économies avancées qui obtiennent 1,1% comme rendement moyen de leurs obligations souveraines, et les économies émergentes 4,9 % en moyenne.

La réforme de l'architecture financière mondiale est primordiale, pour permettre au Bénin d'avoir accès à des instruments adaptés et de mobiliser des ressources sur les marchés internationaux des capitaux à des conditions favorables, en vue de financer la transformation structurelle et d'assurer la transition verte. Selon le Gouverneur de la BAD pour le Bénin, dans la revue des Gouverneurs de 2024 pour les Assemblées annuelles de la BAD, les solutions de financement innovantes contribuent à atténuer les effets des

opérations de marchés sur le service de la dette, tout en favorisant le renforcement de la confiance des investisseurs internationaux. Elles permettent aussi de disposer du volume de financement nécessaire pour mettre en œuvre rapidement des projets alignés sur les objectifs de développement durable, tout en limitant les contraintes de capacités d'absorption. Les attentes du Bénin sont

importantes au niveau de la réforme de l'architecture financière internationale, afin que les institutions financières internationales renforcent leur rôle de conseils et de fourniture d'instruments de garantie pour la mobilisation de solutions financières innovantes de la finance durable (obligations ODD, vertes, bleues et sociales).

Encadré 3: Garantie partielle de crédit (GPC) du Fond africain de développement (FAD) pour la mobilisation des financements à allouer aux Objectifs de développement durable (ODD) du Bénin

Le Bénin a mobilisé une facilité de prêt ODD de 350 millions d'euros en 2023 auprès des marchés financiers internationaux, grâce au soutien catalyseur du FAD sous la forme d'une Garantie partielle de crédit (GPC). C'est la première fois qu'un pays africain utilisait une Garantie partielle de crédit du FAD pour mobiliser un instrument de financement durable. Avec une échéance longue de 12 ans et un taux d'intérêt de 5,87%, l'opération a permis de réaliser des économies substantielles sur le service de la dette dans un contexte de durcissement des conditions d'accès aux marchés de capitaux internationaux pour les pays émergents et africains. Pour la Garantie partielle de crédit (GPC) de 195 millions d'euros, seuls 48,5 millions d'euros du FAD ont été utilisés pour l'opération.

Les ressources mobilisées sont destinées à financer, selon les procédures du pays, les dépenses éligibles pour des projets nationaux alignés sur les ODD dans les domaines de l'agriculture et de l'agro-industrie, de l'eau et de l'assainissement, de la santé, des infrastructures durables, des énergies décarbonées, de la création d'emplois pour les jeunes et les femmes, et de la préservation du littoral, de la vie aquatique et de la biodiversité.

Source : Banque africaine de développement, février 2024

3.3 Mobiliser des ressources supplémentaires pour la transformation structurelle du Bénin

La transformation structurelle du Bénin nécessite une augmentation de la productivité des facteurs, notamment à travers les améliorations technologiques et les investissements en capital matériel et immatériel pour accroître la productivité des secteurs. La réalisation de progrès significatifs dans la transformation structurelle passe par des réformes politiques et réglementaires pour accroître les investissements dans les infrastructures (routes, énergies), le capital humain (éducation et formation professionnelle de qualité) et la productivité, avec comme soubassement la

recherche-développement et les TIC. La BAD estime que le financement des quatre secteurs moteurs directement liés à l'accélération de la transformation structurelle devra à lui seul combler un déficit de financement de 1,87 milliard d'USD par an, jusqu'en 2030. Cet investissement devra être financé par des flux extérieurs et des ressources intérieures.

Pour accroître les ressources destinées à financer la transformation structurelle, le pays devrait d'abord mobiliser ses ressources intérieures, notamment en tirant parti de son abondant capital naturel, en améliorant la collecte des recettes fiscales et non fiscales, en luttant contre l'évasion fiscale et en créant les conditions favorables pour

attirer les investissements du secteur privé en vue de financer les secteurs clés pour la transformation structurelle. Des incitations bien conçues et bien ciblées telles que pour la zone économique spéciale de Glo-Djibé pourraient amener le secteur privé à investir dans les secteurs moteurs de la transformation structurelle. Les instruments de financement mixte tels que la Banque verte de la Caisse de dépôts et de consignations du Bénin (CDCB) pourrait aussi aider à attirer les investissements du secteur privé dans le financement des infrastructures de croissance verte.

Les réformes de l'architecture financière mondiale devraient soutenir l'augmentation des flux externes pour financer la transformation économique. Selon le rapport 2022 de la Balance des paiements de la BCEAO, les flux financiers externes (IDE, APD, envois de fonds et investissements nets de portefeuille) vers le Bénin ont doublé, en passant de 505,91 milliards de FCFA en 2019, pour atteindre un volume de flux de 1070,83 milliards FCFA 2022. Ce niveau de flux financiers restent toutefois, encore globalement limités pour financer les besoins en matière de transformation structurelle dont le déficit actuel est estimé à 1,87 milliards USD par an, jusqu'en 2030. L'accès aux instruments d'atténuation des coûts pour mobiliser des solutions financières innovantes de la finance durable, telles que les obligations ODD, les obligations vertes, bleues et sociales, pourrait être facilité par les réformes de l'architecture financière, notamment par le soutien au développement des capacités de diversification de produits innovants. Le renforcement des capacités de diversification des produits des marchés de capitaux permettra également au pays de tirer parti des produits innovants émis en monnaie locale tels que les obligations et prêts verts, la titrisation verte, les obligations de la diaspora et la titrisation des envois de fonds de la diaspora, pour soutenir les moteurs de la transformation structurelle.

Le G20 et plusieurs organismes et personnalités, dont l'ONU, ont appelé à la réforme de l'architecture financière mondiale afin de fournir un financement du développement à grande échelle. Pour cette réforme, la BAD a proposé cinq façons d'y parvenir : i) tirer parti du financement du secteur

privé, pour compléter les investissements du secteur public dans des secteurs où le rendement social justifie un financement supplémentaire, comme pour l'action climatique et le développement du capital humain ; ii) simplifier l'architecture mondiale du financement climatique, en la rendant mieux coordonnée et en renforçant la capacité des pays à accéder aux fonds climatiques ; iii) permettre aux banques multilatérales de développement (BMD) de changer leurs modèles économiques pour fournir de plus grands volumes de financements concessionnels aux pays en développement en fonction de leurs besoins ; iv) renforcer la capitalisation des BMD ; et 5) acheminer une partie des DTS du FMI des pays donateurs de DTS vers les BMD.

3.4 Faire face à la dette

Le Bénin a accompli des progrès significatifs ces dernières années en matière de gestion de la dette publique. Le pays a réussi à améliorer, de manière considérable, la notation financière de sa dette souveraine, grâce aux réformes mises en œuvre au cours des dernières années. Depuis 2016, les pouvoirs publics mettent en œuvre une politique de gestion active de la dette en vue d'optimiser le profil coût-risque, notamment en remplaçant la dette onéreuse par une dette moins chère, en allongeant la durée, en empruntant à un taux d'intérêt fixe, et en privilégiant les financements en euro. La stratégie du pays en matière de gestion de dette met également l'accent sur la réalisation d'opérations de gestion de passifs, afin d'atténuer le risque de refinancements. Pour préserver sa notation souveraine, le Bénin n'avait pas adhéré à l'Initiative du G20 de suspension du service de la dette en 2020, durant la crise de Covid-19. À la fin de 2023, le stock total de la dette publique du Bénin était estimé à 6508,5 milliards de FCFA (10,66 milliards d'USD), soit 54,5% du PIB, contre 41,2% en 2019. Cette progression rapide de la dette publique s'explique surtout par l'impact des Euro-obligations sur le stock total, soit 16,9% de la dette totale en 2023. Le risque de surendettement demeure globalement modéré selon le FMI. L'agence de notation Standard & Poor's a rehaussé, en avril 2024, la notation de crédit du Bénin de (B+) à (BB-) avec

perspective stable.

Malgré les avancées significatives en matière de gestion de la dette publique, les taux obtenus à travers les Euro-obligations aux conditions actuelles ne sont pas viables. Au cours du premier trimestre 2024, les émissions d'Euro-obligations du Bénin avaient servi en partie, à refinancer la dette arrivant à échéance, mais à des rendements supérieurs au rendement de la dette en cours de refinancement. Comme déjà indiqué, le taux obtenu par le Bénin était élevé : 7,96% en USD. La principale préoccupation demeure le problème de refinancement de la dette arrivant à échéance. Les banques multilatérales, dont la BAD, n'ont pas pour vocation de participer à des opérations de refinancement de dette. Dans le cadre de la réforme de l'architecture financière internationale, il est donc primordial, pour les pays confrontés à ce type de défi comme le Bénin, de plaider pour la mise en place d'un mécanisme de garantie de refinancement de dette arrivant à échéance. Il est également nécessaire de développer des solutions plus viables, avec des coûts d'emprunts abordables, fondées sur le marché des euro-obligations. Il est également important de continuer à renforcer les capacités en matière de gestion de la dette, d'améliorer le cadre de viabilité de la dette (CVD) du FMI et de la Banque mondiale, ainsi que les méthodes d'évaluation des notations de crédit des agences privées.

Pour améliorer les capacités de gestion de sa dette, le Bénin devrait poursuivre les réformes vers l'adoption de règles budgétaires et la mise en place d'un conseil budgétaire indépendant. Selon le rapport PEA 2024 de la BAD, l'Afrique est en retard dans la mise en place de conseils budgétaires. Seuls le Kenya, l'Afrique du Sud et l'Ouganda ont mis en place des conseils budgétaires. La mise en place d'un conseil budgétaire indépendant peut jouer un rôle important dans le renforcement de la discipline budgétaire. Il est également important de travailler à l'adoption de règles budgétaires relatives à la dette et aux dépenses pour atténuer l'augmentation de la dette publique à long terme. Le renforcement des capacités du pays pour une bonne appropriation des meilleures pratiques en matière

de réglementation et de structuration des dossiers d'obligations vertes, sociales et durables, ainsi qu'en matière d'évaluation et d'analyse des risques liées à l'émission d'obligations souveraines et de leur incidence sur la viabilité de la dette, est également important pour une bonne gestion de la dette sur le long terme.

Concernant le cadre actuel de viabilité de la dette élaboré par la Banque mondiale et le FMI, le rapport PEA 2024 de la BAD propose sa révision pour refléter l'évolution de la structure des économies et l'impact des chocs tels que les pandémies et les effets du changement climatique sur les économies. Le pays dispose d'un capital naturel qui n'est pas suffisamment pris en compte dans la richesse pays lors de l'évaluation de la marge d'accumulation de dettes. Cette valeur inclut uniquement les actifs commercialisés, alors qu'il existe d'autres services tels que la séquestration du carbone fournis par les forêts et les mangroves, qui ne sont ni mesurés ni valorisés. L'exclusion de la valeur de ces services écosystémiques pourrait conduire à une évaluation à la baisse de la marge de manœuvre requise en matière de viabilité de la dette. Le cadre actuel de viabilité de la dette se concentre uniquement sur le côté passif du bilan de l'État, et ignore les actifs publics, notamment les ressources qui peuvent être générées pour liquider la dette.

Pour ce qui est de la perception du risque pays, malgré le grand appétit des investisseurs internationaux pour les obligations du Bénin, on observe une mauvaise évaluation de la dette souveraine, conduisant à des taux d'emprunt élevés. Comme déjà indiqué, il existe des données empiriques probantes indiquant que les euro-obligations souveraines africaines ont été émises avec des rendements supérieurs à ceux des économies avancées, en raison probablement de la mauvaise perception du risque. À cet effet, les agences de notation de crédit jouent également un rôle important dans l'évaluation de la solvabilité des différents pays, et en permettant aux différentes économies émergentes et en développement d'obtenir le financement nécessaire pour mettre en œuvre leurs priorités de développement. Bien que la notation de crédit soit influencée par de nombreux

facteurs (Gbohoui et al. 2023), la notation des pays par les agences mondiales de notation de crédit a tendance à ignorer la valeur du capital naturel et des services écosystémiques associés lors de l'évaluation de la marge de manœuvre et du profil de risque de surendettement d'un pays. Pour réduire le risque perçu lié aux investissements privés dans les pays, le rapport PEA 2024 de la BAD recommande aux BMD, dont la BAD, de travailler avec les agences internationales de crédit pour contribuer à réduire le degré de subjectivité dans les notations de crédit attribuées aux pays africains.

3.5 Financer l'action climatique

Les progrès du Bénin en matière de transformation structurelle sont menacés par le changement climatique. Comme indiqué plus haut, le Bénin est exposé à un risque élevé de crue et d'inondation urbaine, de pénurie d'eau, de chaleur extrême, etc. Selon le rapport PEA 2024 de la BAD, les effets néfastes de la hausse des températures sont nombreux, notamment une mortalité et une morbidité accrues, une perte de PIB par habitant, des pertes de productivité du travail, une dépression commerciale, des conflits et des inégalités sociales, accentués par l'accès inégal au capital humain tel que l'éducation à l'emploi et le revenu (Archibong et Annan, 2023 ; Carleton et Hsiang, 2016). Une modélisation de la Banque Mondiale, en 2023, indiquait que les pertes annuelles moyennes de PIB devrait croître au fil du temps et pourraient atteindre 19 % du PIB à l'horizon 2050, en l'absence d'efforts d'adaptation supplémentaires. Pour faire face aux défis du changement climatique, le Bénin devrait débloquer plus de 1,2 milliard d'USD par an jusqu'en 2030 pour répondre aux besoins de la Contribution déterminée au niveau national (CDN) et pour assurer sa transition vers la croissance verte, selon le Rapport pays 2023 de la BAD. La mobilisation des financements nécessaires à l'action climatique est donc importante. Ce financement climatique devrait s'ajouter au financement des ODD et de la transformation structurelle. Il ne devrait pas y avoir de substitution de ressources, ce qui signifie que les ressources nécessaires au développement devraient s'ajouter à celles destinées au financement de l'action

climatique. L'adaptation devrait être considérée comme un bien public national, tandis que l'atténuation se révèle être un bien public mondial.

La lutte contre la crise climatique nécessitera des investissements importants dans les infrastructures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans de multiples secteurs, notamment l'énergie et l'agriculture, ainsi que dans l'adaptation en matière d'eau, de santé, de prévention et de préparation aux catastrophes dans les infrastructures (Guzmán et al., 2022). L'accès à l'électricité au niveau national est encore limité. En 2023, le taux d'accès, qui était de 39,86%, était assurée à 44,74% par de l'énergie importée, 41,1% par l'énergie produite par des centrales thermiques, 11,63% par l'autoproduction, tandis que le solaire et l'hydroélectricité représentaient respectivement 1,81% et 0,71%.

Le capital naturel riche pourrait être mis à profit pour assurer la transition verte. Le potentiel important d'énergies renouvelables au Bénin, notamment l'énergie éolienne, solaire, hydroélectrique et géothermique, constitue une opportunité pour attirer les investissements du secteur privé. Selon le Rapport pays 2023 de la BAD, il manque encore au Bénin différents types de financements durables à lever, tels que les obligations vertes, bleues ou sociales, qui peuvent attirer des investisseurs préoccupés par des investissements sur des thématiques ou secteurs spécifiques, tels que la gestion des déchets plastiques, la biodiversité, la protection des océans, l'aquaculture et les pêches, les mangroves, l'énergie propre, la mobilité verte, les déchets solides, les forêts, les logements écologiques, l'eau, etc. En matière d'économie bleue, le pays dispose d'un potentiel de développement encore sous-exploité. Le pays est bordé par l'océan Atlantique avec une côte de 125 km de long, et une zone économique exclusive (ZEE) équivalent à environ 40% de la superficie terrestre du pays. Le pays dispose aussi de grandes étendues d'eaux continentales (lacs, lagunes, fleuves et cours d'eau). Deux (02) communes du pays sont entièrement lacustres (Sô-Ava et Aguégus).

Pour accélérer la mobilisation des financements

climatiques, le pays devrait se doter d'une nouvelle stratégie à long terme pour le climat ainsi que d'une réserve de projets verts, afin de faciliter la conception de produits financiers diversifiés à émettre sous forme d'obligations thématiques. La révision du Document-cadre de financement ODD de 2021, afin de l'élargir aux obligations thématiques (obligations vertes, bleues et sociales), est également importante. Dans cette perspective, la BAD accompagne le pays pour renforcer les capacités de diversification des produits innovants des marchés de capitaux et pour la création d'une Banque verte à la Caisse de dépôts et de consignations du Bénin (CDCB). La BAD va également aider le pays à tirer parti de ses mécanismes domestiques de mobilisation de la finance durable (Fonds national pour l'environnement et le climat « FNEC », Banque Verte de la CDCB, etc.). Ainsi, la banque verte de la CDCB, appelée à être un instrument de financement mixte, pourrait par exemple se spécialiser comme une facilité de financement vert pour les projets bancables des secteurs public et privé d'intérêt public. Le rôle du FNEC pourra être repensé en tant que facilité de préparation des projets verts du pays. L'assistance technique de la BAD couvre aussi l'appui à la conception des instruments de planification à long terme pour le climat (stratégie à long terme pour le climat, identification d'une réserve de projets verts). Il existe également un potentiel d'expansion du marché du carbone dans le pays, à la fois pour financer l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et pour stimuler le développement économique. Le pays a déjà procédé à la création d'une Autorité d'enregistrement des projets carbone en 2022 qui mérite d'être opérationnalisée. Cette Autorité devrait aider à promouvoir un marché carbone au Bénin, et à mettre en place un registre national des projets carbone développés sur le territoire national.

3.6 Conclusion et recommandations de politiques publiques

Pour profiter de la réforme de l'architecture financière internationale et pour mobiliser des ressources à grande échelle et à des conditions abordables, pour le financement de la transformation structurelle et de la transition verte, l'accent

devra être mis sur les réformes suivantes :

- Évaluer correctement le capital naturel du pays, en tenant compte des services de séquestration du carbone, la conservation de la biodiversité et d'autres services écosystémiques, et en les prenant en considération dans les comptes nationaux du pays pour favoriser le développement durable et la transition verte du pays. Les valeurs ou services fournis par une grande partie des ressources du capital naturel du Bénin (forêts, mangroves) sont mal mesurés dans la richesse du pays. En conséquence, la valeur de l'économie continue d'être sous-estimée. Il est important d'investir dans la mesure et la valorisation du capital naturel et de les intégrer dans le système de comptabilité nationale pour accroître le PIB et améliorer la conservation. Dans le rapport PEA 2024, la BAD plaide pour une évaluation appropriée de la richesse verte dans les pays du continent « PIB vert » et l'intégration des services qu'elle offre dans le PIB.
- Encourager les BMD, dont la BAD, à collaborer avec les agences de notation internationales, pour améliorer les méthodes d'évaluation du risque souverain et pour contribuer à réduire les lacunes dans les évaluations pour les notations financières de la dette du Bénin.
- Soutenir le plaidoyer auprès du FMI et de la Banque Mondiale pour l'accélération de la révision du cadre actuel de viabilité de la dette, afin de tenir compte des chocs tels que les pandémies et les effets du changement climatique sur les économies et pour mieux intégrer les données du capital naturel.
- Mettre en place un conseil budgétaire national et adopter des règles budgétaires relatives à la dette et aux dépenses pour atténuer l'augmentation de la dette publique à long terme au Bénin.
- Tirer parti du financement du secteur privé pour accélérer la transformation structurelle et la transition verte du pays, en mettant l'accent sur la mobilisation des instruments innovants de financement privé pour le climat (obligations ODD, vertes, bleues et sociales). À cet effet, il importe

d'accélérer la mise en œuvre des activités d'assistance technique de la BAD visant le renforcement des capacités de diversification des produits innovants des marchés de capitaux et pour la création de la Banque verte de la CDCB. La transformation du FNEC en une facilité de préparation des projets verts compléterait l'écosystème et contribuerait à une meilleure mobilisation des financements durables. Le manque de projets prêts à l'investissement figure parmi les obstacles les plus importants pour l'exploitation des instruments financiers innovants existants, et pour attirer les investissements du secteur privé. Les grands projets d'infrastructure nécessitent également de longues périodes de développement et des besoins d'études de faisabilité multidimensionnelles et des conseils d'expert en matière de transaction.

- Mener un plaidoyer dans le cadre de la réforme de l'architecture financière internationale, pour la mise en place d'un mécanisme de garantie du refinancement de la dette arrivant à échéance. Un tel mécanisme facilitera la mobilisation des ressources à des coûts abordables pour le refinancement de la dette arrivant à échéance.
- Réaliser une étude pour l'approfondissement de la fiscalité verte au Bénin, afin d'améliorer la collecte des recettes fiscales et non fiscales. Cette étude pourrait faciliter la conception d'une nouvelle génération de réformes pour accompagner la transition verte dans le pays, tout en contribuant à une mobilisation accrue de recettes fiscales et non fiscales, et à la création d'un cadre incitatif pour la croissance verte en vue d'attirer les investissements verts du secteur privé.

RÉFÉRENCES

Archibong, Belinda, and Francis Annan, 2023. "Climate change, epidemics, and inequality." *Review of Environmental Economics and Policy* 17 (2) : 336–345.

BAD, Rapport sur les perspectives économiques en Afrique, 2024

BAD, Rapport CFR 2023, sur les perspectives économiques en Afrique, 2023

BCEAO, Rapport sur la balance des paiements du Bénin, 2022

Banque Mondiale, Perspectives économiques du Bénin, 2024

Banque Mondiale, Perspectives économiques du Bénin, 2023

Banque Mondiale, Indicateurs de développement dans le monde, 2024

Banque Mondiale, Diagnostic pays du secteur privé, mobiliser l'investissement privé pour stimuler une croissance inclusive, mars 2023

Carleton, Tamma A, and Solomon M Hsiang. 2016. "Social and economic impacts of climate." *Science* 353 (6304): aad9837.

Dia, X, M. Ellis, M. MC Millan et D. Rodrik (2019), "The Recent Growth Boom in Developing Economies: A structural change perspective". Dans M. Nissanke et J.A. Ocampo (eds), "The Palgrave Handbook of Development Economics : critical reflections on globalization and development", Palgrave Mac Millan.

FMI, troisième revue au titre de l'accord de la Facilité élargie de crédit (FEC) et du Mécanisme élargi de crédit (MEDC) ainsi que l'arrangement au titre de la Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD), janvier 2024

FMI, Rapport sur les perspectives économiques régionales, Afrique Sub-saharienne, 2024

Gbohoui, W., Ouedraogo, R. and Some, Y, 2023 "Sub-Saharan Africa's Risk Perception Premium: In the Search of Missing Factors" IMF WP 23130.

Goldberg P. K., et T. Reed (2023), "Presidential Address: Demand side constraints in development. The role of market size trade, and (in) Equality", *Econometrica* 91 (6): 1915-1950

Gollin, D., et J.P. Kaboski (2023), "New Views of structural transformation: Insights from Recent Literature." Document de travail 31905, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.

Guzman, Sandra, Greta Dobrovich, Anna Balm, and Chavi Meattle. 2022. "The state of climate finance in Africa: climate finance needs of African countries." Climate Policy Initiative.

Indice de la Fondation Héritage, 2024

Indice Ibrahim pour la gouvernance en Afrique, 2022

INSTAD, Rapport préliminaire du troisième recensement général des entreprises, juin 2024

INSTAD, Comptes nationaux du Bénin, 2023

INSTAD, Projections démographiques de 2014 à 2026 et perspectives de la demande sociale de 2014 à 2023 au Bénin, novembre 2022

INSTAD, Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM), octobre 2023

MEF, Direction générale du budget, Projet de Loi de finances, gestion 2024.

MEF, CAA, bulletin de la dette publique, mars 2024

MEF, CAGD, Stratégie d'endettement de l'Etat, annexe au projet de la Loi de finances, gestion 2024

Présidence de la République du Bénin, Bénin Révélé, Programme d'action du Gouvernement (PAG), 2021-2026



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

1915,535

2010

279,863